



La Chapelle-Gaceline

La Gacilly

Glénac

# 2025

Mobilités



03

ÉDITORIAL

04

CONSEIL  
MUNICIPAL  
MAI-OCT 2022

16

FINANCES  
MUNICIPALES

18

CCAS  
ACTIONS EN  
COURS

24

BIBLIOTHEQUE  
DE GLENAC

25

INONDATIONS

26

OBC -  
MORBIHAN VERT

27

OBC - GESTION  
DES DÉCHETS

30

DOSSIER - LES  
MOBILITÉS

46

ÉTABLISSEMENTS  
SCOLAIRES

50

CONSEIL  
MUNICIPAL DES  
JEUNES

52

LA MAISON  
BLEUE

54

RETROSPECTIVE  
2023

56

AGENDA  
ARTEMISIA  
FÉV- MAI 2025

58

COMMERCE -  
ASSOCIATION

59

AGENDA  
COMMUNAL  
MARS - JUILLET  
2025La Gacilly  
Glénac • La Chapelle-Gacelle • La Gacilly

## Horaires d'accueil dans nos mairies

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
La Chapelle G <sup>ine</sup>	8h30-12h30		8h30-12h30					13h30-17h		13h30-17h
Glénac		13h30-17h					8h30-12h30		8h30-12h30	

## Numéros téléphoniques utiles

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	Glénac mairie	02 99 08 13 65	Hôpital de Redon	02 99 71 71 71
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	Glénac Bibliothèque	02 99 08 00 69	Pompiers	18 ou 112
La Chapelle G <sup>ine</sup> Mairie	02 99 08 12 80	SAUR	02 56 56 20 00	SAMU	15 ou 112
OBC Redirectionnel	02 97 75 01 02	France Services	02 99 08 05 10	Gendarmerie	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication

Comité de rédaction : Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin

Rédaction maquette publication : Catherine Soulaïne chargée de communication - Contacts : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 300 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Jacques  
ROCHER  
Maire de La  
Gacilly

## Audace et Sérénité

...



L'année 2025 s'est ouverte avec, fin janvier, une très forte crue de nos rivières, en particulier à la Gacilly. Cette crue a entraîné des inondations de maisons et d'ateliers proches de l'Aff, générant des dégâts et blocages importants. De nombreux citoyens se sont mobilisés pour aider les personnes impactées, ainsi que les élus et les personnels des services municipaux. Cet élan exprime bien la solidarité qui nous lie.

2025 c'est aussi, comme vous le savez, des réalités économiques difficiles pour notre pays ; ces difficultés auront des effets sur toutes les collectivités territoriales, y compris à notre niveau communal. Nous devons en conséquence avoir une gestion rigoureuse de nos budgets, aussi bien en termes d'exploitation que d'investissements.

L'enjeu est simple : il nous faut continuer à assurer le bon fonctionnement de la commune, d'une part en réduisant nos coûts d'exploitation, d'autre part en augmentant nos recettes pour pouvoir continuer à investir (vente de certains actifs de la commune, institution du stationnement payant sur le parking de l'Aff, réévaluation de la taxe foncière qui est l'une des plus faibles du département).

En ce qui concerne nos investissements, il s'agit pour nous de cibler les nouveaux services qui répondront le mieux possible à vos besoins et qui permettront ainsi d'assurer le bien-être de tous les habitants au sein de la commune :

- Création d'une Maison France Services, pour répondre à vos besoins administratifs ; ce service est géré par la communauté de communes de L'Oust à Brocéliande.
- Finalisation de la rénovation de la salle de sports de La Gacilly.
- Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à La Chapelle-Gaceline.
- Étude pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire municipale.
- Construction d'un nouveau lotissement à La Chapelle-Gaceline dans le but de favoriser l'installation de jeunes couples sur le territoire.
- Construction de logements sociaux à Glénac et à La Gacilly.
- Création ou aménagement de liaisons douces pour encourager de nouveaux modes de déplacements et élaboration d'un plan vélo pour la commune.
- Aménagement de la cour de l'école Jean de La Fontaine.

Comme vous le constatez, nous continuons de croire en l'avenir de notre commune nouvelle qui, au 1er janvier 2025, compte une population totale de 4112 habitants (\*). Depuis 2017, date de la fusion de nos trois communes, l'équipe municipale a toujours travaillé dans un esprit constructif au service de tous 'les habitants-citoyens'. Cette année, à la veille de la prochaine élection municipale de 2026, nous allons continuer à nous investir avec pour visée l'intérêt général de notre territoire.

La Gacilly est et restera une commune attractive, agréable à vivre, dynamique et en constant développement. L'ensemble de l'équipe municipale ainsi que le personnel communal sont mobilisés chaque jour pour avancer dans ce sens.

Au nom de tous les élus, je vous souhaite de la sérénité et de l'audace, et surtout de la confiance et beaucoup d'espoir en demain !

Jacques ROCHER, maire de La Gacilly



Vendredi 17 janvier 2025 : après avoir présenté leurs engagements et leurs actions, les associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité ont été remerciées à l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 juillet 2024****Eco quartier des Rives de l'Aff**

Le marché public pour aménagements paysagers et mobilier a été attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant H.T. de 412 574,08 € H.T. L'avenant n°1 concerne la réalisation d'une clôture le long du Chemin des Marbriers pour un montant de 8 247,60 € H.T. Accord du conseil.

**Rénovation Médiathèque La Chapelle en Maison d'Assistantes Maternelles**

il est rappelé que le coût de ce projet est estimé à 100 000 € HT et que les subventions de la C.A.F. et du Département du Morbihan sont de 80 %. La publication de passation de ce marché public de maîtrise d'œuvre a été réalisée sur le site Megalis et 3 entreprises ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 11 juillet 2024 a souhaité retenir La Fabrik d'Architectures pour un montant de 17 000 € H.T. Accord du conseil.

**Rénovation du bâtiment communal ex-trésorerie en Maison France Services**

Le coût de ce projet est estimé à 100 000 € H.T. : il pourrait être envisagé l'octroi d'une subvention départementale de l'ordre de 21000 € en modification d'une aide précédemment obtenue et des fonds Etat seront sollicités. La publication de passation de ce marché public de maîtrise d'œuvre a été réalisée sur le site Megalis. La CAO réunie le 11 juillet a émis le souhait de retenir La Fabrik d'Architectures pour un montant de 17 000 € H.T. Accord du conseil.

**Travaux d'aménagements de voirie**

Ce projet concerne les rues de La Liberté, de La Roche Piquée, de l'École et l'Allée des Villes Jeff pour un coût estimé à 400 000 € H.T. La publication de passation de ce marché public a été réalisée sur le site Megalis : 4 entreprises ont retiré le DCE (Dossier de Consultation des Offres) et seules 2 ont présenté leurs offres. Face au manque d'offres, la CAO propose de rendre infructueux ce marché et de relancer une simple consultation auprès des 4 entreprises concernées. Accord du conseil.

**PLU / Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).**

Le 27 septembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré pour l'élaboration du P.L.U. portant sur tout le territoire de la commune nouvelle de La Gacilly, et le débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) s'est déroulé au conseil du 25 octobre 2022.

Ce document doit faire l'objet de modifications mineures pour tenir des

ultimes éléments réglementaires et techniques des destinations envisagées pour l'habitat, les équipements collectifs et de service au public, les activités. Le cabinet K URBAIN, en charge du suivi de notre P.L.U., présente ces modifications qui font l'objet d'un vote. Approbation du conseil.

**PLU / Mise à l'information en vue de l'arrêt du P.L.U.**

Tout projet du P.L.U. est constitué du Rapport de présentation (déjà réalisé); du P.A.D.D., du Règlement écrit et graphique, des Orientations d'Aménagements et de Programmation (O.A.P.) et d'autres pièces annexes (annexes sanitaires, liste des servitudes, des emplacements réservés).

Le projet de P.L.U. arrêté doit être soumis pour avis aux personnes publiques associées qui disposent de 3 mois pour émettre leurs avis. Il s'ensuit la procédure de l'enquête publique d'une durée d'1 mois avec au minimum 15 jours de plus pour l'obtention du rapport du commissaire-enquêteur. L'approbation du PLU pourrait être envisagée entre mars et mai 2025.

Le cabinet K URBAIN, en charge du suivi de notre P.L.U., présente, pour information, les documents concourant à l'arrêt du P.L.U. Pas de vote du conseil.

**Développement transports en calèche.**

En lien avec l'identité de La Chapelle-Gacilly pour les projets tournés autour du cheval, il pourrait être proposé en saison estivale et à titre expérimental le transport des personnes en calèche. Dans le prolongement de la mise en place du nouveau plan de circulation, proposer une palette de transports alternatifs à la voiture conférerait à la commune un complément à sa vocation touristique.

Une régie municipale portant sur le transport en calèche a déjà été créée et les tarifs municipaux de transport hippomobile ont déjà été votés. Par exemple pour un circuit de 1h : 8 € par adulte et 4 € par enfant, 20 € par famille (2 par + 2 enf) ou 60 € pour un groupe de 8 personnes. Accord du conseil.

**Liaison douce La Chapelle – La Gacilly**

Un avenant a été dernièrement communiqué dans le cadre de l'aménagement des abords du Rahun pour consolider les berges par technique végétale. Ces travaux sont imposés par la DDTM du Morbihan pour un montant de 7 349,00 € H.T. Le montant initial de ce marché public attribué à l'entreprise CHARIER TP est de 328 122,10 € HT. Ce présent marché passe à un nouveau montant de 335 572,10 € HT. Accord du conseil.

**Voirie La Ville Jarnier et Le Pâtis**

Des travaux d'enrobés à froid de la Ville Jarnier et du Pâtis accompagnés par des

aménagements de sécurité pour le Pâtis ont été programmés lors du vote du P.P.I. Ces opérations suivent les travaux d'assainissement réalisés en 2021-2022.

Le coût total ayant été évalué à un montant estimatif de 100 000 €, il est proposé de lancer une consultation d'un marché public en vue d'obtenir des offres d'entreprises de Travaux Publics. Considérant que ces travaux devraient être engagés en octobre prochain, la commune est dans l'obligation de délibérer dès à présent pour valider les offres lors du prochain conseil municipal du 13 Septembre. Accord du conseil.

**Subvention exceptionnelle à l'UNC de La Gacilly**

L'UNC La Gacilly a fait part d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un drapeau brodé pour cérémonies. Le devis transmis par cette association est d'un montant de 1444,20 € TTC. Et la subvention octroyée à cette association en 2024 a été une somme de 500 €.

La commune avait été destinataire d'une demande similaire de la part de l'UNC de Glénac à laquelle avait été attribuée une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% du montant sollicité.

Accord du conseil pour cette subvention exceptionnelle de 722€ (1444 x 50%).

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 septembre 2024****Travaux de renforcement de la structure pour la réalisation de la passerelle**

Le marché public de travaux pour la création des liaisons douces de La Chapelle-Gacilly et de La Gacilly est d'un montant H.T. de 328 122,10 €.

Lors des conseils municipaux précédents, deux avenants ont été présentés : l'un purement administratif ; le second pour un montant H.T. de 7 349 € destiné, le long du Rahun, à consolider les berges par technique végétale.

Ce troisième avenant concerne une plus-value pour la réalisation d'empierrements complémentaires pour 13 074 € H.T. C'est à la demande de la D.D.T.M. que ces travaux ont dû être réalisés au niveau du cours d'eau et au niveau de la passerelle.

Le montant total de ce marché est donc de 348.545,10.€.

L'ensemble de cette opération est achevé. Le conseil donne un avis favorable.

**Réfection voirie et aménagements sur secteurs du Pâtis et de La Ville Jarnier**

Monsieur Pirot rappelle que, le 11 Juillet 2024, le conseil municipal a validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public portant sur le programme de réfection de voirie et des aménagements sur le secteur du Pâtis et de La Ville Jarnier.

Ce marché public mis en ligne, 7 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et 1 seule a déposé une offre : la société COLAS pour un montant H.T. de 120 000 €. La C.A.O. a émis le souhait de retenir cette entreprise. Accord du conseil.

#### Travaux de voirie sur 4 rues

Monsieur Pirot indique que ce marché de maîtrise d'œuvre a pour objectif la réalisation de différents travaux de voirie estimés à 400 000 € pour les secteurs des rues de la Liberté, de la Roche piquée, de l'école et Allée des Villes Jeff. Et il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure négociée suite à une consultation infructueuse. Il a été acté le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le 3 septembre 2024, les 4 entreprises concernées par ce marché public ont été consultées; elles avaient jusqu'au 6 septembre pour présenter leurs nouvelles offres. La CAO réunie le 9 septembre a proposé d'attribuer ce marché public à la société GEO BRETAGNE SUD pour un montant de 19 400 € H.T.

Accord du conseil.

#### PLU / Bilan de la Concertation et Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Le 11 Juillet, il a été délibéré sur le second débat du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et M. PECHARD, urbaniste mandaté par la commune, a exposé l'arrêt pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce 13 septembre est présenté le projet de délibération prenant en compte les éléments suivants : Rappel des objectifs de la révision du P.L.U. ; Bilan de la Concertation ; Suite de la Procédure.

#### Rappel des objectifs de révision du PLU

M. J-Yves DREAN rappelle les objectifs de l'élaboration du PLU, inscrits dans la délibération du conseil du 27 septembre 2019 qui a prescrit la révision du PLU :

- Affirmer l'identité de la commune nouvelle grâce à la réalisation d'un document d'urbanisme unique, en créant les conditions d'un développement équilibré ; Créer les conditions d'un développement harmonieux de la commune en développement des formes urbaines diverses, respectueuses de l'identité de La Gacilly et permettant un parcours résidentiel complet ;

- Poursuivre une urbanisation raisonnée au sein d'un cadre de vie préservé ; Affirmer les aires agglomérées et limiter le développement sur territoire rural ; Favoriser une stratégie d'aménagement et de développement dans une logique de limitation de la consommation foncière, de renforcement des centralités, etc. ;

Encourager la mixité fonctionnelle au sein des centralités ; Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune ;

- Maintenir une économie locale dynamique ; Développer l'activité commerciale et industrielle et renforcer les activités complémentaires à l'économie locale ; Développer et favoriser la mise en relation des sites touristiques, en cohérence avec le milieu naturel ; Préserver l'activité agricole et forestière et pérenniser les espaces ruraux qui leurs sont dédiés.

- Préserver et valoriser les paysages, l'environnement et les sites naturels : protéger et mettre en valeur les espaces naturels du territoire, qu'ils soient remarquables (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) ou plus communs (boisements, zones humides, cours d'eau, bocage, etc.) ; Préserver et mettre en valeur les ambiances et perspectives paysagères de la commune ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, archéologique et architectural de la commune, témoin de son histoire ; Prendre en compte le risque inondation sur la commune.

- Mettre en œuvre la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes : mise en place d'un registre de concertation ; réalisation de réunions publiques ; réalisation d'articles pour le site internet de la commune et les bulletins d'informations locales ; réalisation de permanences en mairie par les élus avant l'arrêt de projet.

- Associer les services de l'Etat à l'étude du projet de PLU conformément à la possibilité offerte par l'article L.132-10 du code de l'urbanisme qui précise que les services de l'Etat sont associés à l'étude du projet « à l'initiative du maire ou à la demande du préfet ».

- Donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention concernant l'élaboration du PLU.

- Solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental.

- Dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Monsieur Jean-Yves DREAN rappelle le projet de PADD qui a été débattu en conseil municipal du 25 octobre 2022, ajusté et actualisé par débat en conseil municipal du 11 juillet 2024.

Il rappelle également les réunions de travail (une quarantaine) avec le cabinet K-Urbain qui ont abouti à la présentation de ce projet de PLU. Il rappelle aussi les réunions avec les personnes publiques associées, telles que définies à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme.

#### Bilan de la concertation

Considérant que ce projet a été soumis à concertation pendant toute son élaboration, conformément aux éléments inscrits dans la délibération de prescription n°2019-09-27-04 du 27 septembre 2019, Monsieur le Maire lit le bilan de la concertation et expose les éléments suivants :

**a)** Le registre est une pièce du dossier de concertation tenu à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie qui contient aussi l'ensemble des supports de présentation des réunions de travail sur la révision du PLU, les comptes-rendus des 2 réunions publiques organisées pendant la révision, les articles parus sur le bulletin municipal faisant état de l'avancement du dossier, et les actes réglementaires (délibérations) relatifs à la procédure.

**b)** Conformément à la délibération citée ci-dessus, ce registre de concertation, ouvert en Mairie de La Gacilly à partir du 27 septembre 2019, est accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie.

Ce registre de concertation a reçu 85 contributions depuis sa mise à disposition. Il a été mis en place dès le début de la procédure de révision de PLU et consulté quelques fois au cours de celle-ci.

**c)** Les supports de présentation, les comptes-rendus de réunions et les actes réglementaires ont également été mis en ligne au fur et à mesure de leur production, sur le site Internet de la commune <https://www.la-gacilly.fr>.

**d)** Conformément à la délibération de prescription du PLU, 2 réunions publiques ont été organisées le 18 novembre 2022 et le 29 novembre 2023. La première réunion présentait le PADD, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le zonage aux 80 personnes présentes. La deuxième réunion publique a présenté le règlement local de publicité (R.L.P) aux 20 habitants présents.

**e)** En outre, 6 articles sur l'élaboration, les avancées et les échéances du Plan Local d'Urbanisme sont parus dans les bulletins municipaux n° 10, 11, 12, 13, 15 et 16 de La Gacilly qui sont distribués à tous les foyers de la commune.

**f)** Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées, telles que définies par l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme, ont été associées tout au long de la procédure et notamment lors des réunions du 10 novembre 2022 pour le PADD et du 26 janvier 2024 pour la présentation des OAP, du règlement et du zonage.

#### Proposition de bilan

La population a pu s'exprimer tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U. soit par le biais du registre de concertation prévu à cet effet et déposé au service urbanisme soit par courrier.

Après avoir présenté le bilan de la concertation et le projet d'arrêt de PLU tel qu'annexé à la présente délibération, Monsieur Jean-Yves DREAN demande au conseil municipal de bien vouloir arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirer le bilan de la concertation. Ainsi qu'il suit :

\* Considérant que les modalités de la concertation définies dans la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2019 ont bien été respectées et que le bilan de la concertation est favorable à la poursuite de la procédure ;

\* Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

**Le conseil donne un avis favorable**

- À l'arrêt du projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération.
- Au bilan de la concertation tel que présenté.
- Au fait de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

### Permis Exclusif

#### de Recherches minières TARANIS

Monsieur Le Préfet du Morbihan a informé la commune le 21 Mai 2024, de la demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherche (P.E.R.) de mines dit « Taranis » dans les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Cette demande porte sur une superficie de 359,50 km<sup>2</sup> et se situe sur le territoire de 20 communes dont La Gacilly.

Il est expliqué qu'un Permis Exclusif de Recherches (P.E.R.) est une autorisation ministérielle qui permet à une entreprise de rechercher des potentielles ressources minérales sur un périmètre défini. En France, les ressources des sous-sols appartiennent exclusivement à l'Etat.

Cette demande émane de la société Breizh Ressources qui est une start-up créée en juillet 2023 dont le but est de réaliser des études géologiques afin de rechercher des métaux rares (étain, antimoine, or, zinc, argent, ...) dans le Massif Armoricaïn.

Ce premier P.E.R. évalue le potentiel géologique de la zone mais ne permet pas d'ouvrir ou exploiter une mine. Un second P.E.R. serait demandé par la suite pour évaluer le potentiel économique.

Les avis des élus sont partagés et, lors du vote, le conseil, à la majorité des voix (3 voix pour, 8 contre et 12 abstentions), émet un avis défavorable au dépôt de ce P.E.R.

Le demandeur présente le projet [www.breizh-ressources.bzh](http://www.breizh-ressources.bzh). Et Ouest-France et Les Infos expliquent et analysent ce projet dans plusieurs articles publiés en octobre 2024.

### Pose de fourreaux dédiés à la fibre

Par délibération du 26 avril 2024, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la signature d'une convention avec Morbihan Énergies pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau Télécom et de renforcement de l'éclairage. Le coût de cette opération était de 19530 € H.T. avec une participation de la commune à hauteur de 14 991 €.

Morbihan Énergies a dernièrement sollicité la commune pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre. Le montant de ces travaux est de 6300 € H.T. avec une participation de Morbihan Énergies à hauteur de 1 890 €. Le solde à financer par la commune est donc de 4 410 €.

Accord du conseil.

### Marché public pour la téléphonie fixe et internet

La téléphonie d'entreprise est essentielle pour l'activité professionnelle quotidienne de la collectivité et pour l'efficacité opérationnelle de tous les services.

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a annoncé la fermeture progressive du réseau cuivre entre 2023 et fin 2030.

151 communes de l'est du Morbihan dont La Gacilly devaient voir la fermeture de leur réseau RTC avant fin 2023, d'où la nécessité de passer sur le réseau IP (réseau tout numérique). Mais les difficultés de mise en place ont fait que les autorités ont repoussé cette date.

Pour info, l'accès à internet et à la téléphonie fixe sur nos différents sites coûte à la collectivité 26 300 € T.T.C. par an.

Il est à noter que, depuis octobre 2023, la flotte des téléphones mobiles est passée sur un contrat unique dans le cadre du programme de mutualisation porté par OBC (RESAH). Économie annuelle de 4920 € pour la commune, avec désormais un coût annuel de 1450 €.

Une démarche similaire a été lancée par OBC pour la téléphonie fixe et internet en lançant un appel d'offre. À l'issue de cet appel d'offre, la société Central Com, partenaire de Bouygues Télécom avec 4 agences régionales dont une à Redon, a été retenue. En parallèle, la collectivité a consulté la société TBI de Redon, notre prestataire informatique, pour l'obtention d'une offre sur ce sujet. Les deux solutions permettent de réduire et de maîtriser les coûts. Elles sont assez proches du point de vue services et technique.

L'abonnement aux solutions que propose TBI est très complet ; il n'y aurait pas de surprise d'augmentation des tarifs si le système venait à évoluer tandis que Central Com propose un abonnement à la carte pouvant générer des surcoûts par la suite en cas de nouveaux besoins. Une

solution collaborative est prévue par TBI (3CX) pour la flotte des mobiles et PC tandis que pour la solution de Central Com il faudra ajouter un abonnement de 8,40 € / mois et par utilisateur.

Ces 2 opérations (téléphonie + internet) devraient permettre une économie de l'ordre de 18 500 € par an.

Le conseil émet un avis favorable sur l'offre présentée par la société TBI pour un montant de 11 865,70 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'installation de 1525 € HT.

### Diagnostic architectural, patrimonial et structurel pour les 3 églises

En 2022, la commune a lancé une consultation d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur les diagnostics historiques et architecturaux des 3 églises communales de La Gacilly, La Chapelle et Glénac.

Ce marché public a été attribué à ABIME/ANTHEMION/LESTUN PATRIMOINE, un groupement d'entreprises, pour un montant de 36 084 € H.T. Un avenant a été validé pour la réalisation d'un relevé numérique des géométries par scanner 3D pour un coût total H.T. de 3 400 €.

La totalité de ces prestations de 39 484 € a été réglée en 2022 et 2023. Et un rapport d'étude a été transmis fin 2022 mettant en avant des problèmes de structures tant extérieures qu'intérieures dans les 3 églises. Les estimations prévisionnelles des travaux sont de Eglise Saint-Nicolas : 146 895 € ; Eglise Saint-Michel : 494 650 € ; Eglise Saint-Pierre : 552 615€.

Ces opérations peuvent bénéficier de subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. De plus, la commune a contacté la Fondation du Patrimoine pour envisager le recours au mécénat local.

La commune a donc sollicité les services du Conseil Départemental, notamment M. Diego MENS, Conservateur du Patrimoine, pour la présentation de ce rapport d'étude.

Il nous a été signifié que le groupement retenu en 2022 ne disposait pas de qualifications en tant qu'architectes du Patrimoine et que, par conséquent, les financeurs ne pouvaient attribuer de subventions pour les travaux à venir.

La commune doit donc lancer une nouvelle consultation dite « mission de diagnostic architectural, patrimonial et structurel ». Cette étude sera suivie par un groupe de travail mis en place par la commune comprenant des élus, des techniciens et de l'architecte des bâtiments de France.

Le calendrier est le suivant : publication de la consultation le 18 Septembre, réception des offres le 11 Octobre, analyse des offres par la commune et le conservateur départemental du Patrimoine le 17 Octobre & validation par le conseil le 18 Octobre.

Accord du conseil.

**Tour de France Femmes 2025 :  
convention entre le Conseil Régional  
et la commune de La Gacilly**

Le Conseil municipal a été informé le 10 juin 2024 lors de la conférence de presse au Conseil régional de Bretagne que le Tour de France Femmes 2025 comportera 9 étapes (contre 8 en 2024) et que les 3 1<sup>ères</sup> étapes se dérouleront en Bretagne : Vannes-Plumelec le samedi 26 Juillet, Brest-Quimper le dimanche 27 Juillet & départ de La Gacilly le lundi 28 Juillet. Voir les pages spéciales dans ce bulletin.



La commune a été destinataire le 18 juillet dernier d'une convention entre la Région Bretagne et la Commune concernant l'organisation de l'accueil de ce Tour. Y est évoquée l'organisation, à charge de la collectivité hôte, de manifestations de promotion à engager d'ici le jour J. Une première réunion d'échanges a eu lieu en interne (élus, services communaux) le 30 Août en présence de Monsieur Yoann Guérillon, président de l'USG Cyclisme. Pour cette convention, à son article 7 relatif à la participation financière où il est précisé que la Région Bretagne réglera auprès d'Amaury Sport Organisation un montant global de 1,2 million d'€ pour la venue du Tour de France Féminin, nous avons demandé de mentionner explicitement le fait que « la participation de la ville de La Gacilly » s'élève à 0 €. Accord du conseil.

**Urbanisme / Changements  
de numérotations**

**Chemin des Prés** : des rénovations et des constructions de nouvelles maisons sont prévues sur les parcelles 061AL 513 et 061 AL 0514. Il faut donc assurer une continuité dans la numérotation du Chemin des Prés et anticiper les futures constructions sur les deux parcelles ci-avant précisées. Il est proposé de remplacer le numéro 8 actuel par le Numéro 18. Accord du conseil.

**Rue des Ajoncs d'Or** : la numérotation existante de la Rue des Ajoncs d'Or ne convenant plus, une réunion a eu lieu le 5

septembre avec les habitants de ce secteur, ce qui a permis de se prononcer sur le choix du nom « Impasse des Marguerites » pour les habitants de l'impasse des 2-4-6, et de statuer sur la proposition de numérotation décrite dans le plan qui suit. Accord du conseil.

Nouvelle dénomination pour Impasse 2-4-6		10
Imp des Marguerites		12
		14
Nelle numérotation Rue des Ajoncs d'Or	16 bis	16
	18	18
	16	20
	20	22
	8	24
	10	26
	14	28

**Ressources Humaines**

**Modification du tableau des effectifs**

Départ de Julien EMERAUD & arrivée de Marjorie LERAY au Service Cadre de Vie Espaces Verts Transport en calèche : création au 28/08/2024 d'1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe tps complet et suppression d'1 poste d'Adjoint technique tps complet à la même date. Avancement de grade Romain BOUCHET (Artemisia) et Rudy CORBILLON (Service Voirie) suite réussite à un examen professionnel : création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe tps complet au 01/09/2024 et suppression de 2 postes d'adjoint technique tps complet. Accord du conseil.

**Établissements scolaires  
Effectifs Rentrée 2024**

Établissements	R 2024	R 2023	R 2022
École Jean de La Fontaine	120	131	143
École Saint-Jugon	213	220	205
École Sainte-Thérèse	54	56	57
Écoles RPI F. d'Amboise et St-Fçois-de-Sales	64	73	65
Collège Sainte-Anne	447	450	450

**Points  
divers**

**Inaugurations du samedi 19 octobre**

Bibliothèque de Glénac : le transfert des ouvrages vers la nouvelle bibliothèque a eu lieu 23 juillet et l'ouverture le 21 août. Voie douce Sixt à La Gacilly : les travaux sont terminés et la voie est accessible au public pour déplacements et promenades. L'inauguration de ces 2 réalisations a lieu le samedi 19 octobre, le matin à Glénac et l'après-midi au pont entre Sixt et La Chapelle.

**Plan Communal de Sauvegarde**

Frédéric GLON et Éric VAUCELLE, délégués du conseil municipal pour ce plan, ont transmis les premières informations en leur possession suite aux travaux d'élaboration du P.C.S. déjà engagés. La répartition des élus sur les différents secteurs de la commune est en train de se faire.

**Refonte du site Internet de la commune**

Cette refonte a été inscrite au budget BP 2024 pour 25 000 €, sachant que le site internet actuel, refondu en 2014, a besoin d'être « mis à jour ». L'objectif d'une consultation auprès de prestataires vise à moderniser le design du site, le rendre accessible à toutes les personnes y compris celles en situation de handicap, faciliter la navigation et la recherche d'informations, intégrer de nouvelles fonctionnalités, lier l'application Panneau Pocket au site web, et faciliter la mise à jour rapide d'informations.

Flavien MENANT, alternant en communication depuis septembre 2023, a présenté aux membres de la Commission Communication les éléments du cahier des charges. Le conseil valide la proposition.

**Parkings des camping-cars**

2 hypothèses sont envisagées actuellement pour le stationnement des camping-cars : le terrain communal au-dessus de la Ferme de Bel-Orient, ou le terrain situé Route de Sixt-Sur-Aff. Recherche et réflexion en cours.

**Locaux des associations de la commune**

Du fait de l'arrivée d'une sage-femme dans les locaux de la "Maison Praud", des associations qui y siégeaient sont transférées dans les locaux de la maison qui jouxte la mairie de Glénac, maison dans laquelle il y avait jusque là l'ancienne bibliothèque et quelques associations glénacoises, en particulier le groupe d'animation paroissiale. Sont notamment concernées par ce changement de 'résidence' les associations « Fleurir La Gacilly » et « La Gacilly Patrimoine ».



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 octobre 2024****Budget annexe****Lotissement Les Châtaigniers**

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'une parcelle de 4 259 m<sup>2</sup> à La Chapelle-G<sup>ine</sup> pour créer le lotissement Les Châtaigniers. Cette acquisition est d'un montant de 106 475 € auquel se rajoutent les honoraires de l'acte notarié.

Le 1<sup>er</sup> Budget Primitif est proposé ci-après :  
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Achat de terrain + frais annexes : 130 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Constatation du stock final : 130 000 €

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Constatation stock final : 130 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Avance remboursable du budg. princ. : 130 000 €

Le conseil approuve ce premier Budget Primitif du Lotissement Les Châtaigniers.

**Subvention municipale  
en faveur de l'ADMR**

Mme Catherine LE CHENE-COLLEAUX lit à l'assemblée le courrier de Mme Mellat, présidente de l'ADMR de La Vallée De l'Aff, qui explique la demande de subvention qu'elle fait au nom de l'association locale.

Mme Mellat rappelle que l'ADMR « porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires de nos services d'aide à domicile » et « est au plus près de ceux qu'elle aide et de ceux à qui elle offre un emploi stable ».

En 2023, l'ADMR de La Vallée De l'Aff, qui intervient sur Carentoir, La Gacilly et Courmon, gère 28 emplois de proximité, soit 18,60 Équivalents Temps Pleins. Et, pour faire vivre et gérer l'association au quotidien, une équipe de 11 bénévoles s'implique auprès des bénéficiaires et de l'équipe de professionnels.

En 2023, pour l'ensemble de son territoire d'activité (Courmon, La Gacilly, Carentoir), l'association a effectué 28 340 heures auprès de 304 clients (dont 1353 heures effectuées pour la livraison des repas). Et porté 10 742 repas pour 61 clients.

En 2023, pour le territoire de La Gacilly, le service Aide à domicile de l'ADMR représente 3953 h pour Glénac, 1613 pour La Chapelle et 6206 pour la Gacilly, soit un total de 11772 h. Et le service de livraison de repas à domicile représente 10 dossiers et 2500 portages pour Glénac, 4 dossiers et 437 portages pour La Chapelle et 18 dossiers et 4194 portages pour la Gacilly, soit en tout 32 dossiers et 7131 portages.

L'ADMR renouvelle sa demande de subvention à hauteur de 2,50 € par habitant.

Accord du conseil pour une subvention de 10 240 € (4096 habitants x 2,50 €).

**PLU – Avenant au contrat d'études  
avec le cabinet K URBAIN**

Le cabinet K URBAIN a été missionné par la commune le 26 mars 2020 pour procéder à l'étude d'élaboration du P.L.U. Le montant initial de ce contrat est de 77 562,55 € H.T.

Le présent avenant porte sur la prolongation des délais d'exécution sur 20 mois supplémentaires portant l'ensemble du délai à 50 mois, l'intégration de prestations complémentaires (réécriture de la cartographie du PADD, prise en compte des données du CEREMA puis du Modèle d'Occupation des Sols de la Région), la prise en compte de 8 réunions supplémentaires et la fourniture de dossiers « papier » supplémentaires.

Cet avenant est d'un montant de 10 038,91 € H.T. portant le montant du marché à 87 601,46 € H.T.

Accord du conseil.

**Lotissement Le Héron Tranche 2  
Extension du réseau d'eau potable**

Dans le cadre des travaux de la Tranche 2 du Lotissement du Héron, une régularisation administrative est nécessaire liée pour des travaux d'extension du réseau d'eau potable : pose des canalisations et mise en place des branchements correspondants aux lots futurs de ce lotissement.

Le montant de cette opération représente un montant de 47 592,65 € H.T. inscrits au budget annexe de ce lotissement.

Le conseil approuve ladite convention. Mais demande de faire notifier (par lettre recommandé avec AR) au Maître d'œuvre, responsable du budget et du suivi des travaux du lotissement, le mécontentement des élus quant à la non-anticipation budgétaire de ce surcoût.

**Lotissement Le Héron Tranche 1  
Consultation de promoteurs immo-  
biliers pour les logements sociaux**

Par délibération du 23 avril 2021, il avait été présenté et approuvé le projet de la société « Les Maisons Rennaises » pour la création de 3 maisons à vocation sociale dans la Tranche 1 du lotissement du Héron à Glénac. Sur un terrain de 763 m<sup>2</sup>, ce projet concernait la création de 1 T3 de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 1 T3 de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) & 1 T4 de type PLUS. Étant précisé que le terrain était cédé à titre gratuit.

Le permis de construire, déposé le 13 juillet 2021 et approuvé le 19 octobre 2021, devient donc caduc 3 ans après son approbation, soit le 19 octobre 2024. Il s'avère que la société « Les Maisons Rennaises » a déposé le bilan.

Par l'intermédiaire de NEOTOA, la commune a cherché en vain à contacter le liquidateur et, après vérification juridique, la

commune retrouve la totale disponibilité du terrain concerné considérant qu'aucun acte de vente n'a été signé entre la commune et Les Maisons Rennaises.

Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation auprès de constructeurs immobiliers à vocation sociale. Pour rappel, la commune procède à la vente du Lot N° 15 Tranche 2, d'une superficie de 1537 m<sup>2</sup>, à la SA L'Aiguillon pour un montant de 33 600 €, soit 21,86 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil donne son accord.

**Convention avec des locataires de la  
commune pour remboursement de frais  
d'électricité**

Dans le cadre du renouvellement de ses contrats de fourniture d'électricité, Morbihan Énergies, organisme départemental, a contracté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec Total Energies en remplacement d'EDF.

La commune s'est donc engagée avec ce nouveau fournisseur pour l'ensemble de nos bâtiments communaux. Et nos locataires devaient aussi contracter personnellement auprès d'un fournisseur d'électricité (EDF ou autres...).

Certains de nos locataires n'ayant engagé aucune démarche pour établir, à leur nom, la livraison et le paiement de leur électricité, la commune reçoit les factures de Total Energies pour 10 d'entre eux.

Par courrier du 1<sup>er</sup> octobre, la commune leur a adressé un courrier pour rechercher un nouveau fournisseur ou pour reprendre contact avec EDF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Dans le cadre du remboursement des frais d'électricité payés par la commune à la place de ces locataires (autour de 8500 €), il leur sera proposé la signature de conventions.

Accord du conseil (1 abstention)

**Vente de 3 bâtiments communaux  
Venelle des Fours**

Dans le cadre de l'opération de vente de la propriété communale située aux 7, 9 et 11 Venelle des Fours, il a été procédé, par l'intermédiaire de l'étude notariale LE FLOCH, à la signature d'une lettre d'intention d'achat de cet ensemble immobilier pour un prix net vendeur de 150.000 €. L'opération est soumise à l'obtention par l'acquéreur, d'un prêt bancaire.

Le conseil donne son accord.

**Tarifs de la salle Mathurin Robert**

Voici un sujet simple et 'reposant' qui n'a pas porté à débats ... Il s'agissait en effet pour les élus de donner leur accord pour supprimer l'option « cuisine » dans l'offre de location pour la simple raison qu'il n'y a pas de cuisine dans cette salle !

Le conseil a unanimement voté avec plaisir cette proposition de Yvon Castel !

### Vente d'un terrain communal du Mortier de Glénac

#### au Conseil Régional de Bretagne

Il est rappelé que la délibération du 31 mai 2023 avait autorisé la cession à la Région Bretagne, à titre gratuit, de parcelles communales situées au Port de Glénac.

Cette opération permet d'intégrer lesdites parcelles dans le patrimoine immobilier du Conseil Régional de Bretagne puis de conclure une convention de gestion du port de Glénac entre les 2 entités publiques.

Le document d'arpentage a été réalisé pour délimiter le zonage concerné selon les indications patrimoniales suivantes :

- Propriété cédée à la Région Bretagne d'une superficie de 28 711 m<sup>2</sup> ;
- Propriété conservée par la commune d'une superficie de 406 049 m<sup>2</sup>.



Par arrêté en date du 10 septembre 2024, le Conseil Régional a acté les limites du Domaine Public Fluvial.  
Accord du conseil.

### Marché de maîtrise d'œuvre pour les diagnostics des 3 églises

Le précédent conseil municipal a émis un avis favorable pour le lancement d'une nouvelle consultation dite "mission de diagnostic architectural, patrimonial et structurel pour les 3 églises communales". Ce marché a fait l'objet d'une publication sur le site Mégalis et sur Ouest-France.

Monsieur Diego Mens, Conservateur du Patrimoine au Conseil Départemental du Morbihan, a été destinataire dès le 11 octobre des offres reçues en vue de bénéficier de son avis pour la réunion de la CAO le 17 octobre 2024.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la C.A.O. ont émis le souhait de retenir le cabinet YLEX ARCHITECTURE pour un montant de 58 480 € H.T. Outre les financeurs habituels que sont le Conseil Départemental, Le Conseil Régional et l'Etat nous permettant de bénéficier de subventions, la commune va prochainement solliciter la Fondation du Patrimoine pour le recours au mécénat local.

Accord du conseil.

### Avenant N° 3 au marché de voirie pour l'éco-quartier de l'Aff

Dans le cadre des travaux de l'éco-quartier des Rives de l'Aff, deux avenants ont été présentés par l'entreprise attributaire du marché, la société COLAS. Le montant de ces deux avenants représente un total de 37 572,08 € H.T. La continuité de cette opération nécessite la réalisation de travaux complémentaires.

D'une part, des travaux à la demande de la Commune : création de 7 fosses pour la pose d'arbres : 3970 €, reprofilages de la voie existante pour la zone de parking Nord et pour la zone de toilettes provisoires : 2465 €, fourniture et mise en place d'une étanchéité sur le bâtiment ex-canoë-kayak : 560 €, fourniture et pose d'un Delta MS : 1247,50 €, fourniture et pose d'une tranchée drainante : 1032 €.

D'autre part, des travaux imputés à l'entreprise COLAS : repose de bordures suite intervention de l'entreprise SADER : 188 €, reprise de bitume suite à l'intervention de l'entreprise SADER : 320 €.

Le montant total présenté par l'entreprise COLAS s'élève à 9 782,80 € H.T. Le marché initial était de 2 669 771,38 € ; avec ces 3 avenants, le montant de ce marché public est de 2 717 126,26 €.

Accord du conseil.

### Consultation pour la réalisation de nouvelles opérations de voirie et de permis d'aménager

#### A- Terrain ex-gendarmerie

Pour rappel, la commune a procédé, il y a quelques années, à la démolition de l'ancienne gendarmerie. Ce terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> est idéalement placé en continuité des activités commerciales de la Rue Antoine Monteil pour envisager d'y créer des espaces commerciaux et de l'habitat. À noter que 7 logements sociaux seront créés dans le cadre de ce projet. Et que, comme le précisent les plans ci-après, la collectivité réserve un espace de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> pour l'extension du cimetière.



La commune a lancé une consultation auprès de promoteurs immobiliers pour envisager la réalisation d'un ensemble collectif. 3 promoteurs se sont manifestés : Spie Batignolles, Nexity et CBI.

Pour avoir une idée de ce pourrait devenir ce projet, voici des visuels par CBI.



De plus, dans le cadre de ce projet, la desserte de la Rue des Potiers jusqu'en limite de l'actuel cimetière est à envisager. Il est prévu une consultation auprès de cabinets d'ingénierie pour l'étude technique et financière de cette voirie.

#### B- Lotissement Les Châtaigniers

Comme évoqué dans un bordereau précédent, la commune est devenue propriétaire en août 2024 de la parcelle de 4 259 m<sup>2</sup> située en face de la mairie de La Chapelle-Gaceline. On peut envisager d'y construire environ 8 lots.

Dès à présent, il est proposé de solliciter des cabinets d'études pour présenter un plan d'aménagement de ce lotissement.



#### C- 3<sup>ème</sup> tranche du Lotissement Le Héron

Après la Tranche 1 (12 lots) et le lancement de la Tranche 2 (15 lots) (1 lot disponible à la date du conseil), la commune avait décidé, par délibération du 2 décembre 2022, d'acquérir des parcelles d'une superficie de 10 190 m<sup>2</sup>. Le plan ci-joint présente le périmètre de la Tranche 3.



Dans le cadre de la révision du PLU incluant les observations que l'Etat et ses services vont nous apporter sur l'évolution du potentiel foncier à urbaniser, il est proposé de mettre en option la perspective de l'aménagement de cette tranche N° 3 du lotissement du Héron.

Il est demandé d'émettre un avis sur le lancement d'une consultation auprès de cabinets d'études avec en Tranche Ferme pour le terrain ex-gendarmerie et le lotissement Les Châtaigniers et en option pour la 3<sup>ème</sup> Tranche du Héron.

Accord du conseil.

### Consultation d'un maître d'œuvre pour réalisation de la future cantine scolaire

Il est rappelé que, lors du vote du budget primitif, il a été inscrit, dans le P.P.I., une somme de 650 000 € en 2024 et de 500 000 € en 2025 pour la création d'une nouvelle cantine scolaire. Cette opération est attendue par l'association de gestion du restaurant scolaire (7 salariés, 800 repas par jour) et par les parents d'élèves et les enfants scolarisés à JdL Fontaine, St-Jugon et Ste-Anne.

Par délibération du 17 mars 2023, la commune avait décidé de recourir au cabinet NEPSN en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant H.T. de 14 000 €. La commune a reçu et payé le 19 juillet dernier une seule et unique facture d'un montant de 5 075 € H.T. pour 2 études réalisées par ce cabinet : l'une sur l'extension et la restructuration du bâtiment actuel, l'autre sur la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire.

Par courrier recommandé du 15 juillet 2024, la commune a informé le cabinet NEPSN de sa décision de mettre fin, de manière unilatérale, à ce contrat d'études. Cette décision résulte de 2 points :

1- les délais : Entre la date de l'ordre de service et l'envoi du tableau des divers scénarii, 14 mois se sont écoulés. Il est impossible d'envisager des délais aussi longs pour les phases à venir.

2- les collaborateurs de ce cabinet auraient voulu disposer des études réalisées auparavant par l'intercommunalité pour l'extension de ce local. Cette demande n'était pas en adéquation avec le cahier des charges de ce marché public.



La commune n'ayant reçu aucune réponse au courrier envoyé le 15 juillet, la résiliation du présent contrat d'étude est confirmée.

Et, pour rappel, vous trouvez en bas de la colonne précédente la localisation du futur bâtiment pour une construction sur le terrain communal d'environ 1700 m².

Il est proposé de lancer un marché public pour la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de cet investissement.

Accord du conseil.

### Dénomination et numérotation du début de la route de la Chaussée à Glénac

Un terrain situé à l'arrière du n°33 de la Rue des Mariniers a été divisé pour construire une maison d'habitation. Il est donc proposé de donner une dénomination pour cette voie qui est hors de la Rue des Mariniers. Il est proposé de passer le numéro 33 rue des Mariniers (dont l'entrée n'est pas sur la rue des Mariniers) en 1 rue des Bateliers, puis d'affecter le n° 3 à la nouvelle construction.



Le conseil donne son accord sur la dénomination Rue des Bateliers et sur sa numérotation.

### Adhésion à la nouvelle

#### charte d'entretien des espaces verts

La commune est engagée dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, la Région avait institué une charte d'entretien des espaces des collectivités locales, charte évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. En 2023, cette charte a été révisée en ajoutant des actions pour la réduction des déchets verts, la gestion de l'eau, la biodiversité et la communication.

Il est précisé que cette charte accroît parfois le travail des agents et qu'il est nécessaire, au regard de l'esthétique du rendu final, de bien sensibiliser le public. En effet, celui-ci exprime parfois son mécontentement sur un sentiment de « mauvais entretien ». Cette charte sera présentée lors des vœux 2025.

Les avis des élus sont partagés et, lors du vote, le conseil, à la majorité (13 voix pour et 11 abstentions), donne son accord.



### Le personnel communal

Un adjoint d'animation a été recruté à temps non-complet (27h15 hebdomadaires annualisées) en septembre 2023 à l'école Jean de La Fontaine en remplacement d'un agent retraité. De nouvelles missions d'entretien et de coordination lui ayant été confiées à partir de septembre 2024, il convient d'augmenter son temps de travail à 32h92 hebdomadaires annualisées à compter du 1 octobre 2024. Le conseil donne son accord.

D'autre part, Mme Delphine Boulanger a présenté aux élus l'organigramme du personnel. 48 agents en font partie. Elle a aussi présenté pour information le graphique de la pyramide des âges des personnels de la commune.

### Professionnels de Santé : actions engagées

M. Pierrick LELIEVRE informe les élus que les travaux de la "Maison Praud" devraient être livrés autour du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en vue d'y accueillir le cabinet d'une sage-femme. Et que 2 kinésithérapeutes arriveront aussi au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la commune.

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 novembre 2024

Les 4 premiers points de ce conseil sont des décisions administratives et budgétaires dont les détails sont précisés dans les délibérations mises en ligne sur le site internet de la commune.

### Indemnité de déplacement

#### dans le cadre de fonctions itinérantes

La délibération en date du 11 janvier 2018 a mis en place l'indemnité forfaitaire de déplacement au bénéfice des agents communaux exerçant des fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune, utilisant leur véhicule personnel. Le montant maximal fixé était alors de 210 €.

Actuellement, deux adjoints techniques en charge de l'entretien des salles communales sur plusieurs sites bénéficient de cette indemnité.

Et l'agent en charge du secrétariat des mairies annexes et de l'état des lieux (entrées-sorties) pour les locations de salles utilise également son véhicule personnel, avec un nombre de km de l'ordre de 100 à 150 effectués chaque mois. Il convient donc de lui étendre le bénéfice de l'indemnité forfaitaire.

Il convient aussi d'en porter le montant maximum à 615 € par an, tel que prévu par l'arrêté ministériel du 28/12/2020.

Le conseil donne son accord pour procéder à la modification de cette indemnité.

### Transfert de Compétences de l'assainissement collectif

Par courrier du 24 octobre, la Communauté de Communes OBC a fait part de l'état d'avancement du transfert éventuel de la compétence «Assainissement» en 2026. Il est rappelé que les collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif ont pour obligation de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement Collectif au moins une fois tous les 10 ans.

Pour l'étude liée au transfert, le coût net global s'élève à 75 425 € pour OBC après l'obtention de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. Pour les années 2024 et 2025, la contribution totale à charge de la commune de La Gacilly est de 21 929,88 € répartis à parts égales sur les 2 années.

Monsieur Noget précise que notre schéma directeur est ancien, ce qui explique le montant à payer élevé. Les 75 425 € de coût de l'étude pour OBC sont les coûts après subventions du département du Morbihan et de l'Agence de l'Eau.

Le prix de l'eau à la Gacilly est sensiblement le même que sur OBC ; en revanche, la taxe de raccordement est nettement inférieure : 1 000 € à La Gacilly contre 4 000 € à OBC.

Le conseil donne son accord (2 abstentions) pour la signature de la convention financière entre O.B.C. et la commune précisant le coût de notre contribution.

### Marché Public Passe à Poissons Avenant N° 2

Pour ce marché public attribué à l'entreprise Verchéenne pour un montant de 1 116 665 € H.T., le conseil du 30 mai 2024 a validé l'avenant n°1 d'un montant de 16 017,75 € H.T. pour remplacer des lambourdes bois au niveau de la Passerelle.

Le présent avenant n°2 représente un montant de 28 117,74 € H.T. et porte sur les travaux supplémentaires de reprise du déversoir pour une somme de 8735 € H.T. et les modifications de quantités pour différents postes de travaux pour une somme de 19 382,74 € H.T. Avec ce nouvel avenant, le montant du marché est de 1 160 800,49 € H.T.

Pour information, le coût total de la passe à poissons est de 1 160 800,49 € H.T. et, après subventions du Département du Morbihan, de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau, la somme restant à charge de la commune est de 357 724 €.

Le conseil valide cet avenant N°2.



### Travaux de la Maison France Services et consultation simplifiée du Bureau de Contrôle

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2024, il avait été décidé du lancement de l'opération de travaux d'aménagement dans les locaux de l'ex-trésorerie en vue d'y installer la Maison France Services, intégrant l'Agence Postale Intercommunale. Il avait été précisé que cette réalisation entraînait le déménagement du service Urbanisme avec l'étude d'un nouvel emplacement au sein des locaux communaux.

Après différentes hypothèses, il est donc prévu que le service urbanisme puisse demeurer au sein de la mairie considérant que, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'enquête publique liée à la révision du P.L.U. va engendrer la venue d'un flux de personnes plus important qu'actuellement. L'orientation s'est fixée sur le réaménagement de la salle Giboire qui va faire l'objet de travaux pour recevoir, sur environ 20 m<sup>2</sup>, les deux agents du service urbanisme et, dans la partie proche de la salle du conseil municipal, une salle de réception (et un bureau de vote lors des élections). Voici les coûts estimatifs du réaménagement pour France Services & Salle Giboire.

TRAVAUX	COÛT PREVISIONNEL AVRIL 2024	COÛT AVT-PROJET ARCHITECTE OCT 24
MAISON FRANCE SERVICES	100 000 €	153 300 €
SALLE GIBOIRE	NEANT	44 700 €
AUTRES câblage info., etc...	NEANT	12 000 €
TOTAL H.T.	100 000 €	210 000 €

M. Lelièvre précise que le montant prévisionnel des travaux avait été sous-évalué, que les travaux de la salle Giboire seront réalisés en régie, et que des travaux d'amélioration des conditions de travail seront aussi réalisés à cette occasion. Une consultation simplifiée est en cours pour l'attribution d'un bureau de contrôle.

Accord du conseil (1 abstention) pour le lancement de ce marché public.

### Maison France Services Contrat de Maîtrise d'œuvre

Par délibération du 11 juillet dernier, il avait été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise LA FABRIK D'ARCHITECTURES pour les travaux de rénovation du bâtiment communal ex-trésorerie en une Maison France Services. Les honoraires étaient de 17 000 € H.T. Considérant l'évolution du montant de l'opération évoquée au point précédent, ce maître d'œuvre nous a présenté un avenant au contrat initial portant sur un

montant d'honoraires de 27 300 € H.T. Le montant total de ces honoraires inclut les interventions d'un économiste de la construction et d'un bureau d'études en ingénierie fluides et thermiques.

Le conseil donne son accord.

### Travaux Maison d'Assistants Maternelles et bureau de Contrôle et S.P.S.

Le Conseil Municipal du 26 avril 2024 avait décidé de lancer l'opération de création d'une Maison d'Assistants Maternelles à l'actuel emplacement de la Bibliothèque de La Chapelle-G<sup>ine</sup>. Il est rappelé que l'association « La Cabane aux Tortues » a été créée par 4 assistantes maternelles pour l'accueil de 16 enfants. La superficie concernée par ce projet est de 160 m<sup>2</sup>.

Lors du vote du B.P. 2024, un montant de 100 000 € avait été budgété. Les réunions avec les porteuses du projet, les services de la CAF Morbihan, de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) et de l'architecte nécessitent de revoir le coût des travaux porté dorénavant à 367 100 € H.T.

Le Plan de financement est présenté avec le recours à 3 financeurs pour l'octroi de subventions (Département Morbihan, CAF Morbihan, MSA Morbihan), et le versement d'un loyer par l'association. Il subsiste une somme restant à charge de la commune de 125 412 €.

Le conseil donne son accord pour lancer le marché public de ces travaux.

À signaler que des consultations simplifiées sont aussi en cours pour l'attribution du bureau de contrôle et du bureau S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé).

### Maison d'Assistants Maternelles Avenant au Contrat de Maîtrise d'œuvre

Par délibération du 11 juillet dernier, il avait été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise LA FABRIK D'ARCHITECTURES pour les travaux de création de la M.A.M. Les honoraires étaient de 17 000 € H.T.

Considérant l'évolution du montant de l'opération tel qu'évoqué ci-avant, ce maître d'œuvre nous a présenté un avenant au contrat initial portant sur un montant d'honoraires de 44 052 € H.T.

Accord du conseil.

### Achat du terrain cadastré AN N° 809

Le Conseil Municipal du 13 septembre avait délibéré pour régulariser l'occupation par la commune de la parcelle de Madame Jarnier située entre la Rue du Relais Postal et le Chemin des Libellules.

Mme Jarnier a donné son accord pour l'acquisition par la commune de son terrain cadastré AN N° 809 d'une superficie de 238 m<sup>2</sup> pour un prix de 2 000 €, les frais de notaire étant à charge de la commune.

Le conseil donne son accord sur cette proposition d'achat.

**Mise en place du stationnement payant sur la commune**

La réunion de travail du 30 octobre 2024 a retenu les propositions suivantes :

- ✓ **Zone** du stationnement payant :  
→ uniquement le Quartier de l’Aff ;
- ✓ **Période** du stationnement payant :  
→ toute l’année ;
- ✓ **Tarif horaire** du stationnement :  
→ 1€ de l’heure de 9h à 19h, avec gratuité des 30 1<sup>ères</sup> minutes ;
- ✓ **Tarif abonnement** à l’année :  
→ 20 € annuels par véhicule.

Le stationnement en question concerne les 208 places payantes toute l’année sur le parking de l’Aff. Les estimations de recettes pour 2025 sont de 150 000 €.

Mais il y aura un parking gratuit avec accès par carte situé dans le prolongement de La Fabrique réservé aux commerçants et à leurs salariés.

Le conseil émet un avis favorable (1 abstention) sur les propositions relatives à l’application du stationnement payant, les tarifs appliqués et l’obligation de création d’une nouvelle régie communale.

**Achat du terrain cadastré AO N° 560**

Dans le cadre de l’opération présentée lors du dernier Conseil Municipal pour la proposition par le constructeur CBI d’une nouvelle résidence sur le terrain de l’ex-gendarmerie, il a été dernièrement procédé à l’établissement du document d’arpentage pour la division des parcelles en faveur de ce promoteur immobilier et de la commune.

Il a été évoqué par Madame CLESIO (famille de Monsieur Corvaisier) la nécessité de régulariser le classement de la parcelle privée AO n°560 qui est en réalité le trottoir longeant la Rue des Potiers. La superficie du terrain est de 127 m² et la négociation sur le prix de vente à proposer par la commune est en cours. Le conseil donne un accord de principe aux négociateurs.

**Vente d’un chemin communal situé sur le secteur du Pâtis**

Sur ce secteur, la commune dispose d’un chemin communal d’environ 352 m² pour lequel un acquéreur, Monsieur Michel Morin, s’est dit intéressé.

Considérant que ce chemin n’a plus d’utilité pour la collectivité, il est proposé de pouvoir engager une procédure de déclassement et de fixer auprès de ce futur acquéreur le prix de vente.

Le conseil donne son accord de principe pour les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Évolution du linéaire pour les voiries communales**

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Préfecture

du Morbihan sollicite la collectivité pour actualiser le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. En précisant que la voirie classée dans le domaine privé de la commune n’a pas à être prise en compte. Depuis la création de la commune nouvelle, deux délibérations du conseil municipal ont été prises : celui du 14 septembre 2017 a acté la longueur de la voirie totale à 74 347 ml ; et celui du 27 octobre 2017, après des régularisations, a porté la longueur de voirie à 78 472 ml.

Cette année, au regard de l’évolution de la commune, il est proposé le classement des voies suivantes (plans sur les délibérations en ligne sur le site) :

□ Dans le cadre de la réfection des voies situées sur le secteur de la Résidence Bel Orient, les parcelles cadastrées AM 721-750 et 757 entrent dans le domaine communal. La longueur est de 6008 ml.

□ Dans le cadre de la cession des voies du lotissement de M. André Boucher, la longueur de la rue de Béchis est 208 ml.

□ Au titre des travaux de l’éco-quartier de l’Aff, la voie nouvellement créée vers Glénac est d’une longueur de 240 ml.

Ainsi, le montant total de la voirie à classer dans le domaine communal s’élève à :

- Etat initial en 2017 : 78 472 ml
- Nouvelles opérations en 2024 : 6456 ml
- Montant total de la voirie communale : 84 928 ml (augmentation de 8,22 %).

Le conseil émet un avis favorable sur ce nouveau linéaire de voirie communale.

**Changement de numérotation pour le secteur de La Vigne**

Des constructions sont prévues sur la parcelle 061 C 757. En prévision et pour garantir une continuité dans la numérotation de La Vigne, il est proposé de substituer le numéro 2 actuel qui fait partie de la Rue de la Gazaie par le numéro 20 La Vigne. Accord du conseil.



**Divers : informations de M. Lelièvre.**

1- Les 2 nouvelles kinésithérapeutes qui s’installent rue Hollersbach et la sage-femme qui s’installe à la ‘maison Praud’ seront présentées aux élus à la fin du CM de décembre. Seront aussi invités les autres professionnels de santé installés à La Gacilly.  
2- Dans le cadre du Tour de France, La Gacilly va poser sa candidature pour le label Ville en Vélo réservé aux villes d’arrivée et de départ du Tour de France.

**Salles communales : tarifs et règlements 2025**

Les locations des salles Mathurin Robert, La Motte, Saint-Léon et Socio-Culturelle représentent un montant de 12 810 € en 2023 et de 11 418 € au 30 octobre 2024. Suite aux échanges entre les élus, voici les tarifs 2025 validés par le conseil.

Salles communales de La Gacilly		
Locations tarifs 2025		
<b>Mathurin Robert La Gacilly</b>		
Places : 80 debout & 60 assis		
	Gacilien	Non-gacilien
	100 €	180 €
<b>Les Halles La Gacilly</b>		
Places : 537 debout & 350 assis		
	Gacilien	Non-gacilien
	160 €	320 €
<b>La Motte La Gacilly</b>		
Places : 50		
	Gacilien	Non-gacilien
	50 €	100 €
Obsèques	Gratuit	Gratuit
<b>Maison des associations La Gacilly</b>		
Salle Hollersbach (60 pl.) Petite salle (12 pl.)		
	Gacilien	Non-gacilien
	55 €	110 €
<b>Saint-Léon Glénac</b>		
Places : 140		
	Gacilien	Non-gacilien
Week-end	240 €	400 €
Repas classe	60 €	-
Obsèques	Gratuit	-
Séminaire	60 €	110 €
Vaisselle	50 €	50 €
Sono-vidéo	30 €	30 €
Dépass <sup>t</sup> sonore	300 €	300 €
<b>Salle des sports Glénac</b>		
Places : 600		
Réservée aux associations gacilliennes		
<b>Salle Socio-culturelle La Chapelle-G</b>		
Places : 80 debout & 60 assis		
	Gacilien	Non-gacilien
Vin d'honneur	55 €	100 €
Week-end	150 €	280 €
<b>Chapiteau 5X12m La Chapelle-G</b>		
Places : 70		
Location réservée aux associations et particuliers de La Chapelle-G (montage par équipe de bénévoles)		
	Gacilien	Non-gacilien
Caution	2 000 €	-
Chapiteau	100 €	-
Chapiteau + tables bancs	120 €	-
Chapiteau + salle	190 €	-
Contacts : J. Béridel 02 99 70 06 04 & Orhand 06 69 74 40 66		

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 décembre 2024

#### Marché public pour l'aménagement de Maison France Services + Salle Giboire

Le Conseil Municipal précédent avait délibéré sur le lancement du marché public pour les travaux d'aménagement de la Maison France Services auquel se rajoute le réaménagement de la salle Giboire ainsi que des travaux complémentaires (câblage informatique, travaux en mairie). Il est rappelé que le coût total de cette opération représente un montant de 210 000 € H.T. Ce marché public a été publié sur Mégalis, l'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, La Fabrik d'Architectures, et la CAO a validé les offres suivantes :

##### Lot 1 Gros œuvre - démolition

LEGENDRE OUEST VANNES 36 500 €

##### Lot 2 Menuiserie extérieure

ROUXEL MALANSAC 7 148.00 €

##### Lot 3 Cloisons sèches - isolation

GUILLOTIN CADEN 23 427.89 €

##### Lot 4 Menuiserie int. - Faux plafonds

GOUEDARD CREDIN 44 955.54

##### Lot 5 Peinture - revêt<sup>t</sup> de sols – faïence

DANO / LETOURNEL 23 790.00 €

##### Lot 6 Plomberie

INFRACTUEUX

##### Lot 7 Electricité - CFO / CFA

PAYS DE VILAINE ELEC 20 756.48 €

Le conseil donne son accord.

#### Mission de contrôle technique pour aménagement Maison France Services

Dans le cadre des travaux d'aménagement pour la Maison France Services, il a été procédé au lancement d'une consultation simplifiée pour la mission de Contrôle Technique. Il est rappelé que le contrôleur technique a pour mission de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des travaux. Il donne également son avis sur les ouvrages liés à la sécurité des personnes. Le maître d'œuvre, après l'analyse des offres, a proposé celle présentée par la société SOCOTEC pour un montant H.T. de 650 €. Accord du conseil.

#### Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire

Par délibération du 28 juin dernier, le Conseil avait approuvé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une nouvelle cantine. L'objectif du projet vise à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants allant de la maternelle au collège avec l'intégration des livraisons de repas vers les écoles de La Chapelle-Gaceline et de Glénac. Cette nouvelle opération vise également à améliorer les conditions de travail du personnel de l'association de gestion de l'actuel restaurant municipal. Le contenu de la mission de maîtrise

d'œuvre comprend les études d'esquisse, les études d'avant-projet, les études de projet, les études d'exécution et le suivi de la réalisation des travaux.

La construction de cet ensemble immobilier est estimée à 2 millions d'€ comprenant la construction du bâtiment, les équipements de cuisine, le parking attenant et les études afférentes au projet (SPS, CT...). La consultation a été publiée sur Mégalis le 8 novembre dernier pour une remise des offres le 13 décembre. 15 offres ont été réceptionnées dont 2 qui n'ont pas présenté dans leurs offres leurs montants d'honoraires. Il y a donc 13 offres recevables. Leur analyse sera présentée ultérieurement.

Pas de vote du conseil.

#### Contrat relatif à la fabrication et à la livraison des repas de la Cantine Scolaire Municipale

Dans le cadre de la gestion du service de la cantine municipale, cette compétence est confiée, par délégation de service public, à l'association de gestion du restaurant scolaire. Et cette délégation (D.S.P.) devait s'achever au 31 juillet 2023. Toutefois, en décembre 2022, la commune avait sollicité et obtenu des services de l'Etat un supplément de délai de 2 ans jusqu'au 31 juillet 2025.

Considérant que la nouvelle construction devrait pouvoir être achevée en septembre 2026, la commune a sollicité de la Préfecture une nouvelle prolongation de 2 ans jusqu'au 31 juillet 2027.

Par courrier du 15 novembre, la Préfecture a répondu négativement en considérant que l'échéance du 31 juillet 2025 laisse à la collectivité un temps nécessaire pour conclure une nouvelle D.S.P. ou passer un nouveau marché de gestion.

Une étude juridique va être prochainement engagée pour examiner les possibilités visant à assurer la continuité des services de gestion de fabrication et de livraison des repas en faveur des scolaires.

Accord du conseil (1 abstention).

#### Marché public pour la Maison d'Assistants Maternelles de La Chapelle

Le Conseil Municipal précédent avait délibéré sur le lancement du marché public pour les travaux d'aménagement de l'ex-médiathèque de La Chapelle-G<sup>ine</sup>. Sont précisés ci-après les délais de lancement de cette consultation et les caractéristiques des travaux envisagés pour un coût total de 367 100 € H.T. évalué par le maître d'œuvre, La Fabrik d'Architectures.

Ce marché public est publié sur Mégalis le 13 décembre, pour une remise des plis le 13 janvier, puis avis de la C.A.O. le 16 janvier et Conseil Municipal le 16 janvier pour retenir les entreprises pour ce projet.

Pas de vote.

#### Mission de contrôle technique et de SPS pour la MAM

Dans le cadre des travaux pour la M.A.M., il a été procédé au lancement d'une consultation simplifiée pour les missions de Contrôle Technique et de S.P.S.

Le contrôleur technique a pour mission de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des travaux. Il donne aussi son avis sur les ouvrages liés à la sécurité des personnes.

Le coordinateur S.P.S. (Sécurité Protection de la Santé) vise, pour tout chantier où interviennent plusieurs entreprises, à éviter tout accident ou risque provenant de leur coactivité, et veille à ce que les principes de prévention puissent être respectés.

Le maître d'œuvre a analysé les offres et proposé de retenir celles de la SOCOTEC pour la mission de SPS (2700 € HT) et pour la mission de CT (2580 € H.T).

Accord du conseil.

#### Marché de travaux d'aménagement et de voirie du Pâtis

Par délibération du 13 septembre dernier, il a été attribué à l'entreprise COLAS le marché de réfection de voirie et des aménagements sur le secteur du Pâtis et de La Ville Jamier. Le montant de ce marché est de 120 000 € H.T.

L'avenant N° 1 d'un montant de 2250 € H.T. est présenté considérant que la réalisation d'une extension d'assainissement dans une impasse communale, au niveau de la Basse Cour, a nécessité la réfection de cette voie. Accord du conseil.

#### Achat du terrain AA N°67 à La Chapelle

Par délibération du 26 avril 2024, il a été procédé à l'acquisition d'un terrain de 4259 m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup> pour la réalisation du nouveau lotissement Les Châtaigniers à La Chapelle-Gaceline.

Dans le cadre de la révision actuelle du P.L.U., cet espace est défini sous forme d'Opération d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) avec la possibilité de créer environ 8 lots.

Des prévisions de création de voirie assurant la future desserte des lots à bâtir sont envisagées.

Et, en particulier, pour pouvoir mener à bien le circuit de voirie, il est nécessaire de pouvoir acquérir le chemin longeant dans sa partie sud la parcelle nouvellement acquise, à savoir le terrain cadastré AA 0067 d'une superficie de 287 m<sup>2</sup>, propriété des Consorts Lelièvre.

Il est proposé le même prix d'acquisition que pour le terrain de Monsieur Calot, soit 25 € le m<sup>2</sup> portant le montant d'acquisition à 7175 €.

Accord du conseil.

### Acquisition d'un délaissé communal Rue du Pavillon

La commune a été sollicitée par Madame Février pour une demande d'acquisition d'une partie de route communale. En effet, cette administrée, propriétaire de terrains au 17 Rue du Pavillon, a constaté lors du bornage réalisé pour la vente de leurs terrains qu'environ 57 m<sup>2</sup> sont rattachés à la route communale. Elle souhaite donc pouvoir faire l'acquisition de cette partie de route communale.

Après négociation, il est envisagé un prix de cession de 5 € le m<sup>2</sup> soit pour les 57 m<sup>2</sup> un montant de vente de 285 €, avec les frais de bornage et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Accord du conseil.

### Classement de la voie d'accès vers La Poste en voirie communale

La réalisation du bâtiment communal pour le Groupe LA POSTE a nécessité de réaménager le chemin communal situé entre la Route de la Boussardaie et ce nouveau local.

Dans l'attente de la création de la future voie d'accès par O.B.C. dans la partie Nord de la zone d'activité des Boussards, Il est précisé qu'il s'agit d'un problème de sécurité, ce chemin étant l'accès pour les salariés et pour les usagers de La Poste.

Le conseil accorde que ce chemin communal puisse être classé en voirie communale et qu'il soit procédé à la pose d'un stop pour préciser à tous usagers que la Route de la Boussardaie est prioritaire.

### Projet d'aménagement de l'ex-capitainerie en

#### Maison de l'Aff et de la Biodiversité

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'écoquartier des rives de l'Aff, il subsiste actuellement le bâtiment communal qui recevait les activités de canoë-kayak jusqu'en septembre 2023.

Comme c'est le point d'entrée du nouveau quartier, il conviendrait de pouvoir le réhabiliter. Sachant que, dans le cadre des travaux en cours, il a déjà été procédé à la démolition des rajouts et extensions précédemment construites en annexe de ce local. Le conseil du 22 mars 2024 avait approuvé l'avenant N° 2 au marché de voirie avec l'entreprise COLAS indiquant que le coût de démolition de ces annexes était de 17 028 € H.T.

En plus des nouvelles voies et parkings dont il dispose, le projet de l'éco-quartier s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain et dans une logique de développement durable et de respect du patrimoine naturel et paysager.

Cet espace rénové viserait à accueillir résidents, touristes, scolaires et groupes pour leur présenter, à travers des expositions et des animations, les ressources actuelles de développement

durable. L'orientation serait de qualifier ce local comme une vitrine présentant à tout public les richesses et les fragilités de l'environnement local avec deux axes et deux éléments de dénomination :

O « Maison de l'Aff » : il s'agit de présenter la découverte du monde aquatique, la connaissance de la préservation de l'eau et des rivières. Une large part serait consacrée à la présentation de la "Passe à Poissons" également appelée "Continuité Écologique du Moulin de La Gacilly". La société de Pêche (AAPPMA) a été sollicitée et serait partante pour prendre part à une présentation des caractéristiques techniques du projet et leurs incidences sur les espèces aquatiques des rivières de l'Aff et de l'Oust.

O « Maison de la Biodiversité » : il s'agirait de mettre en avant les atouts locaux en matière de préservation de la faune et de la flore, notamment en zone humide, en complément 'naturel' de l'Observatoire de la Biodiversité.

Rappelons qu'une partie du terrain et du bâtiment est en zone inondable. La cote des plus hautes eaux connues est située 1,2 m au-dessus du niveau rez-de-chaussée. On ne peut donc pas prévoir des sanitaires au rez-de-chaussée.

Comme évoqué ci-avant, la commune souhaite établir une large concertation avec des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et aussi avec des utilisateurs potentiels dans le tourisme et les loisirs. C'est ainsi que les responsables de la société « Échappée Fluviale » déjà présents à proximité ont dit leur intérêt pour être un des locataires au rez-de-chaussée (besoin de 20 m<sup>2</sup>).

#### Propositions et perspectives.

En mai 2023, la commune avait mandaté la société PRN Architectes de Rennes pour procéder au programme de réhabilitation de ce bâtiment. Voici des visuels de leurs propositions..

Au terme de ces études techniques et visuelles, cette future Maison de l'Aff et de



la Biodiversité disposera d'une superficie totale de 80 m<sup>2</sup> répartie à parts égales entre le rez-de-chaussée et l'étage avec une vue panoramique sur l'entrée de l'éco-quartier de l'Aff côté « Bout du Pont ».

L'architecte prévoit un montant de travaux de réhabilitation de 200 000 € H.T.

Le permis de construire a été déposé le 27 mars 2024 et accordé le 2 août 2024.

Les avis des élus sont partagés et, lors du vote, le conseil, à la majorité (14 voix pour, 2 contre et 9 abstentions), donne son accord pour le lancement de ce marché public.

### Demandes d'ouverture dominicales des commerces

L'enseigne LIDL a fait une demande de dérogation municipale pour l'ouverture de son magasin de La Gacilly les dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

La dérogation municipale vise à permettre à une ou plusieurs catégories de commerces de détail d'exercer leur activité le dimanche avec le concours de salariés pour : fête locale, manifestation commerciale, dimanches avant les fêtes de fin d'année, périodes de soldes, etc. Sont exclus de la possibilité de dérogation municipale les établissements qui n'exercent pas à titre principal un commerce de détail.

.Accord du conseil.

### Point d'info sur la gestion des marchés locaux

Depuis le 1er janvier 2024, l'organisation des marchés locaux a été modifiée.

Rappelons que la gestion des marchés porte sur les jours & emplacements suivants :

- Chaque mercredi matin à La Gacilly avec environ 5 commerçants ambulants ;
- Chaque samedi matin à La Gacilly avec environ 30 à 40 commerçants ;
- Et chaque mercredi après-midi à Glénac avec 2 à 3 commerçants.

Le montant total des droits de place perçus s'élève sur ces dernières années à 9025 € pour 2024, 7780 € pour 2023 et 8639 € pour 2022.

Pour les trois 1<sup>er</sup> trimestres 2024, la commune a fait appel à 2 prestataires privés et, depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre, c'est un agent communal qui a en charge le placement des commerçants pour le marché du samedi ainsi que le nettoyage.

Les droits de place s'appliquent à tous.

Pour les non-abonnés, comme dans toute commune, un régisseur nommé par arrêté municipal a pour mission de collecter directement les droits de place.

Pour 2025, il est nécessaire de réviser notre fonctionnement de la régie pour les non-abonnés. La commune sollicite les services de la Trésorerie de Pontivy pour la mise en place réglementaire du processus de facturation pour ces non-abonnés.

### Point d'info sur le Tour de France Femmes

Deux réunions ont récemment été programmées entre la commune et l'A.S.O. (Amaury Sport Organisation) en charge de l'organisation du Tour de France Féminin. Y seront évoqués les animations à programmer préalablement à la date du lundi 28 Juillet 2025, l'organisation du Jour J ainsi qu'une présentation du Plan Communal « Vélos ».

Pas de vote.

### Personnels communaux Résilience de l'adhésion au CNAS

La commune est adhérente au CNAS depuis 2017. Le bilan des actions du CNAS sur les prestations servies aux agents n'est pas satisfaisant. Les offres locales du CNAS sont insuffisantes et inadaptées en matière de loisirs, culture, voyage, locations de vacances, plan d'épargne chèques-vacances, d'où une forte sous-utilisation : seuls 40% des

bénéficiaires inscrits y ont recours. Chaque année il est constaté un déficit d'environ 3 000 € entre la cotisation versée par la commune et le montant des prestations servies par le CNAS, mettant en lumière le désintérêt des agents pour la structure.

Par ailleurs, un certain nombre d'agents, insatisfaits de l'accueil réservé lors de leurs appels téléphoniques, reprochent à la complexité des demandes de prestation d'être très dissuasive au point que, de facto, ils y renoncent souvent. De plus, la gestion administrative des dossiers s'avère très lourde et très lente.

Pour ces raisons, le conseil donne son accord au non-renouvellement de l'adhésion dès le 1er janvier 2025.



### Personnels communaux Adhésion au COS Breizh



Le COS Breizh  
([www.cosbreizh.bzh](http://www.cosbreizh.bzh))  
propose des prestations

plus étendues que le CNAS sur plusieurs points, notamment en matière de plan d'épargne chèques-vacances, pour un coût d'adhésion par agent inférieur : 205 € annuels contre 217 € pour le CNAS.

De plus, le COS Breizh est un organisme local ancré en Bretagne avec un circuit court de décision, pas de plateforme téléphonique, des interlocutrices qui sont toujours les mêmes ; ainsi les agents sont renseignés tout de suite.

Considérant que les partenariats locaux ont une place prépondérante et que les retombées économiques positives sur le territoire sont à privilégier, le conseil se prononce favorablement pour l'adhésion au COS Breizh au 1er janvier 2025.

## Une Maison d'Assistants Maternelles s'installera à la Chapelle-Gaceline en 2025

**Publi-info**

**MAISON  
D'ASSISTANTES  
MATERNELLES**

La Chapelle Gaceline  
56200 LA GACILLY

RESPECT DU RYTHME ET DES BESOINS DE L'ENFANT  
cadre pédagogique sécurisant  
BIENVILLANCE

**4 ASSISTANTES MATERNELLES**  
16 places

mamiacabaneauxtortues@gmail.com  
Mem-La Cabane Aux Tortues

QR code linking to the association website.



L'ancienne médiathèque et future maison d'assistants maternelles à La Chapelle-Gaceline

Lors des vœux de la municipalité le 17 janvier 2025, Pierrick Lelièvre, maire-délégué de La Chapelle-Gaceline au sein de la municipalité de La Gacilly, a expliqué le projet de la Maison d'assistants maternelles qui prendra le lieu et la place de l'ex-bibliothèque de La Chapelle-Gaceline.

« Ce projet de MAM correspond d'un côté à un nouveau besoin des parents qui recherchent des assistantes maternelles et d'un autre côté à des restrictions budgétaires de la part de l'Oust à Brocéliande Communauté qui ont conduit à la fermeture de la médiathèque.

On peut dire que ces 2 réalités ont eu la chance de se rencontrer 'au bon moment et au bon endroit' comme on dit. Après les travaux qu'on espère subventionnés à 75%, les quatre assistantes maternelles pourront accueillir 16 enfants à partir de septembre 2025.

Précisons que ce projet est privé <sup>(note1)</sup> et que l'association sera locataire du bâtiment communal. La commune pourra donc amortir le "reste-à-charge-commune" (= subventions déduites) en seulement quelques années du fait des rentrées des loyers ».

(note1) Les 4 assistantes maternelles qui utiliseront ce bâtiment rénové à La Chapelle-Gaceline se sont regroupées pour pouvoir accueillir 16 enfants en créant l'association « La Cabane aux Tortues ».

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie, locations diverses, etc...), aux impôts locaux, principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties, et aux dotations versées par l'Etat. Elles s'élèvent à 5 085 087 €

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par :

- Les charges à caractère général d'un montant de 1 272 000 €, soit 28% des dépenses réelles.

Ce montant permet de faire face à des augmentations connues comme les frais d'électricité (surcoût de 90 000 € par rapport à l'année précédente) ainsi qu'aux dépenses ponctuelles prévues cette année pour l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie.

Est aussi intégré dans ces charges l'entretien par un prestataire privé des tontes des terrains de foot, mission réalisée précédemment par des agents communaux.

- Les charges de personnel représentent un montant de 1 830 000 € soit 40% des dépenses réelles de fonctionnement (la moyenne des communes de même strate est à 51,5%). La commune de La Gacilly emploie 42 agents communaux en Équivalents Temps Plein (qui correspondent à un effectif réel de 50 personnes).

- D'autres charges sont à prendre en compte comme le maintien du niveau des subventions attribuées aux associations pour un montant, comme les années précédentes, de 135 000 €.

**BUDGET D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est liée aux projets que la commune engage à moyen ou long terme avec la mise en place d'actions à caractère structurant et pérenne.

**Les deux projets les plus importants** de la fin du mandat de l'actuelle équipe municipale sont :

- L'opération de renouvellement urbain et de réaménagement de l'Écoquartier des Rives de l'Aff pour un montant de 3 200 000 €. Démarrée en Septembre 2023, la réalisation de ce projet est programmée sur les trois exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025.

- La "Passe à Poissons" administrativement dénommée "Continuité écologique du Moulin de La Gacilly", pour un montant de 1 200 000 €. Les travaux de ce chantier ont été achevés en novembre 2024.

**D'autres investissements sont encore prévus** pour poursuivre l'embellissement de la commune ou-et pour conforter la qualité de vie des habitants :

- Réalisation de liaisons douces pour 450 000 €.

- La voirie et les réseaux : achèvement des travaux de réaménagement de la Rue du Stade, Rue de l'Oust, Rue de l'École et des travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue Marcel-Chesnais et Rue du Menhir.

- La poursuite d'investissements pour le sport et les loisirs : aires de jeux, salles de sport, etc...

- Le démarrage des travaux pour l'implantation de la Maison France Services dans l'enceinte de la Mairie.

**Une précision importante :** le financement de tous ces projets n'est possible que grâce à l'octroi de subventions par nos partenaires financiers que sont l'État, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan, ainsi que le versement par l'État du Fonds de Compensation de la TVA.

### *Finances de la commune : quelques indicateurs du budget principal et des 7 budgets annexes*

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles  
agrégées  
4,7 M€  
Recettes réelles  
agrégées  
5,8 M€

**Capacité  
d'Auto-Financement**

Budgets  
agrégés  
1,1 M€

**INVESTISSEMENT  
depuis 2017**

27,4 M€

Moyenne par an  
3,4 M€

## Une nouvelle approche du stationnement à La Gacilly

La commune de La Gacilly a décidé d'instaurer le stationnement payant en 2025. Cet article explique les motivations de ce choix et ses modalités de mise en œuvre.

Avant ces éclaircissements, resituons le contexte de cette évolution. La ville de La Gacilly possède 4 grandes zones de stationnement permettant d'accueillir 1 120 véhicules (voir le plan ci-dessous).

Mais la fréquentation touristique et l'attractivité commerciale de la ville font que ces zones de stationnement sont souvent saturées. On peut même remarquer que l'hypercentre de la ville manque de places, mais ce problème est difficile à résoudre pour des raisons techniques et économiques.

La commune de La Gacilly a choisi d'instaurer le stationnement payant pour retrouver une autonomie financière. En effet, il faut savoir que, en dehors de la taxe foncière, toutes nos recettes dépendent de l'État et nous n'avons pas de marge de manœuvre à ce niveau.

Le stationnement payant permettra à nos visiteurs de contribuer à nos investissements et atténuera la charge fiscale sur les Gaciliens. Précisons qu'il est légitime que, puisque nous investissons dans l'aménagement des parkings pour offrir un meilleur service aux utilisateurs, ceux-ci rémunèrent ce service.

La mise en œuvre de ce stationnement payant a nécessité de nombreuses études pour choisir le champ d'application et les moyens techniques à utiliser. La commune a finalement opté pour un système simple qui veut garantir et protéger son attractivité.

C'est pourquoi, seul le parking de l'Aff sera payant, à l'aide d'horodateurs simples et connus de tous. La première demi-heure de stationnement sera GRATUITE afin de permettre les achats de proximité.

Le parking sera payant toute l'année de 9h à 19h au tarif de 1 euro de l'heure. Il sera possible de régler à la borne de l'horodateur ou par le biais d'une application sur téléphone mobile. Enfin, les utilisateurs réguliers pourront s'abonner au tarif de 20 euros par an.

Pour les riverains et les personnes qui travaillent au niveau du quartier de la place de la Ferronnerie, un parking gratuit de 80 places leur sera réservé.

Avec ce nouveau système, nous souhaitons générer de nouvelles ressources pour la commune, sans impacter les impôts, sans impacter le commerce, sans impacter les Gaciliens et sans impacter notre attractivité.

Après analyse de son fonctionnement pendant l'année 2025, ce système pourra faire l'objet d'adaptations afin de le rendre plus performant.

### La Gacilly - Étude de stationnement - Pré-diagnostic - L'offre de stationnement actuelle en 2023.



- Environ 1 120 places de stationnement, toutes gratuites
- 4 secteurs homogènes, tant sur les usages que sur l'offre de stationnement :
  - Secteur Nord : 300 places à destination du pôle culturel et événementiel Artemisia
  - Secteur Ouest : 230 places à destination des actifs et des résidents
  - Secteur Centre-ville : 215 places à destination des commerces et des résidents, dont 36 places à durée limitée
  - Secteur Pont de l'Aff : 370 places à destination des excursionnistes.

## Comme chaque année, le CCAS a proposé des animations pendant la Semaine Bleue, une projection suivie d'un débat et un spectacle conté



Projection du film  
« Je ne veux pas être paysan »  
le 2 octobre 2024



Spectacle « Dans ta Tour » le 6 octobre 2024



Le 2 octobre 2024, plus de 200 personnes ont assisté à la projection du film de Tanguy Le Cras, « Je ne veux pas être paysan », à Artémisia et participé aux échanges qui ont suivi. Et le 6 octobre 2024, les spectateurs ont apprécié le conte proposé par Matao ROLLO, sur le thème de l'EHPAD.

## Au programme du premier semestre 2025

### Le dimanche 19 janvier

Le 19 janvier 2025, en partenariat avec Emmaüs La Gacilly, le CCAS a présenté le spectacle « Libre Dedans » proposé par la compagnie la Tête à la fenêtre.

La pièce « Libre Dedans », née d'une rencontre entre Marc, comédien amateur, et Raphaël, responsable d'Emmaüs 44 Saint-Nazaire, interroge la réinsertion d'hommes et de femmes en grande précarité dans l'univers du travail. Durant les journées passées auprès des compagnons, Marc a écouté, partagé, récolté des paroles, des sons, des images, des émotions pour donner matières à ce projet de théâtre et musique. Les Frères Pablof, artistes professionnels rennais, comédiens, marionnettistes, musiciens, anthropologues buissonniers ont accompagné cette création avec leur savoir-faire précieux. Au cours de laboratoires, ils ont fait dialoguer les récits des compagnons pour que la parole se libère.



### Le vendredi 14 mars

2025

**VENDREDI 14 MARS**

**INVITATION À UNE SOIRÉE CONVIVIALE À LA GACILLY !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Gacilly et l' Espace Culturel Artémisia s'associent pour organiser une soirée placée sous le signe du partage et de la convivialité. Nous vous invitons à la projection du film **The Duke**. Ce film relate une histoire vraie et étonnante à la résonance sociale et avec cette touche d'excentricité que nous offrons les comédies à l'humour britannique !

Après le film, ceux qui le souhaitent pourront prolonger ce moment autour d'un verre pour échanger leurs impressions, partager un moment chaleureux.

**Venez nombreux pour profiter de cette belle soirée !**

**Synopsis :** En 1961, Kempton Bunton, un chauffeur de taxi sexagénaire, vole à la National Gallery de Londres le portrait du Duc de Wellington peint par Goya. Il envoie alors des notes de rançon, menaçant de ne rendre le Tableau qu'à condition que le gouvernement rende l'accès à la télévision gratuit pour les personnes âgées. Cette histoire vraie raconte comment un inoffensif retraité s'est vu recherché par toutes les polices de Grande Bretagne, accomplissant le premier (et unique) vol dans l'histoire du musée.

**JIM BROADBENT**  
**HELEN MIRREN**

**THE DUKE**

COMÉDIE

Durée : 1h35  
Film réalisé par Roger Michell

**UNE COMÉDIE ANGLAISE IRRÉSISTIBLE**

★★★★★ ★★★★★ ★★★★★ ★★★★★

## REPAS DES AINÉS À ARTEMISIA LE 5 OCTOBRE 2024

Le 5 octobre, le repas annuel des aînés de la commune nouvelle La Gacilly était organisé. Ce sont 293 personnes de 70 ans et plus, dont des résidents de l'Ehpad, entourés d'élus et de membres de leurs familles, qui ont pris place à Artémisia pour un moment de retrouvailles récréatives.



Les doyens de l'assemblée, Marie-Jo Poyac, 95 ans, et Pierre Raufflet, 96 ans, ont été mis à l'honneur.

Sur la photo ci-contre :

Philippe Noget, maire délégué de La Gacilly, Pierre Raufflet doyen 96 ans; Pierrick Lelièvre, maire délégué de La Chapelle Gaceline; Marie-Jo Poyac, doyenne, 95 ans; Marie-Hélène Herry, conseillère départementale; Catherine Le Chêne-Colléaux, vice-présidente du CCAS

## ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE 2024 À L'EHPAD LE LAURIER VERT AVEC ARC-EN-CIEL ET LE CCAS

Chaque année, pour fêter Noël, les responsables et personnels de la résidence Le Laurier Vert de La Gacilly organisent un après-midi d'animation avec les résidents dans chaque village.

Comme à l'accoutumée, le Père Noël a distribué les cadeaux préparés par le CCAS, et en compagnie de Mère Noël cette année !

Et avec des animations : en 2024, elles ont eu lieu :

- ❖ le mardi 10 décembre au quartier des Roches : après-midi animé par Quai de l'Oust ;
- ❖ le vendredi 13 décembre au quartier des Rivières : après-midi animé par Les Bateliers de Célac ;
- ❖ le lundi 16 décembre au quartier des Bois : après-midi animé par la chorale Arc en Ciel ;
- ❖ le jeudi 19 décembre au quartier des Landes : après-midi animé par Breiz-Dans'Augan ;
- ❖ le lundi 23 décembre au quartier des Marais : après-midi animé par la chorale Arc en Ciel.



Breizh-Dans'Augan



# La demande de logement social



Les bailleurs sociaux du Morbihan et leurs partenaires (onglet "les partenaires ..." du site [demandelogement56](http://demandelogement56)) ont institué un dispositif commun de gestion de la demande pour simplifier vos démarches d'accès au logement social.

Il vous suffit d'enregistrer votre demande de logement social qui sera valable sur tout le département et sera diffusée auprès de tous les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires. Votre demande est enregistrée sur un fichier unique géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et leurs partenaires.

Il sera ensuite important de mettre à jour régulièrement votre demande pour que les propositions de logement des bailleurs sociaux soient adaptées à votre situation.

Si vous souhaitez que les bailleurs sociaux puissent étudier votre dossier, vous devez fournir la totalité des informations demandées.

## Les conditions d'accès

Pour demander un logement social, il faut :

- Être de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité ;
- Louer le logement en tant que résidence principale ;
- Ne pas dépasser un niveau de ressources défini selon la composition familiale (tableau page suivante).

## Les modalités de dépôt

Pour faire une demande de logement, vous pouvez :

- Soit saisir votre demande directement sur le site de demande de logement pour le département souhaité à partir de l'onglet "Créez votre demande" :

**Demande en Morbihan**

- [www.demandelogement56.fr](http://www.demandelogement56.fr)

**Demande en Ille-et-Vilaine**

- [www.demandelogement35.fr](http://www.demandelogement35.fr)

**Demande en Loire-Atlantique**

- [www.demandelogement44.fr](http://www.demandelogement44.fr)

- Soit télécharger le formulaire Cerfa\_5 ou le retirer auprès d'un partenaire.

Renseignez avec soin les différentes rubriques, joignez les justificatifs et déposez-le auprès d'un partenaire.

Pour le dépôt de la demande, vous devez joindre :

- Copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport pour le demandeur et le conjoint ou colocataire (obligatoire) ;
- Copie du titre de séjour en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère (obligatoire) ;
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année N-2 pour toute personne vivant dans le foyer (en 2024, vous devez transmettre l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022).

Un seul dossier suffit. À l'enregistrement de votre demande en ligne, et après vérification de votre dossier, vous recevrez une attestation d'enregistrement avec votre NUMÉRO UNIQUE DÉPARTEMENTAL valable pour tous les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires. Votre numéro unique départemental vous sera demandé lors de toute correspondance.

Pour l'instruction de votre demande par les bailleurs sociaux du département, vous devez joindre des copies de votre quittance de loyer ou attestation d'hébergement, de votre livret de famille ou attestation de situation familiale et d'un justificatif de ressources.

D'autres documents pourront vous être demandés lors de l'étude de votre dossier. Il n'est pas donc nécessaire de les transmettre tant qu'ils ne sont pas sollicités.

## Conditions de ressources en Morbihan

Catégorie de ménage	Revenu (*)
1 adulte	23 201 €
2 adultes (sauf jeunes ménages dont la somme des âges est inférieure à 55 ans) ou 1 personne titulaire de la carte mobilité inclusion avec la mention invalidité	30 984 €
2 adultes + 1 personne à charge <b>ou</b> 1 adulte + 1 personne à charge <b>ou</b> 1 jeune ménage (somme des âges inférieure à 55 ans) <b>ou</b> 2 personnes dont au moins 1 personne titulaire de la carte mobilité inclusion avec la mention invalidité	37 259 €
2 adultes + 2 personnes à charge <b>ou</b> 1 adulte + 2 personnes à charge <b>ou</b> 3 personnes dont au moins 1 titulaire de la carte mobilité inclusion avec la mention invalidité	44 982 €
2 adultes + 3 personnes à charge <b>ou</b> 1 adulte + 3 personnes à charge <b>ou</b> 4 personnes dont au moins 1 titulaire de la carte mobilité inclusion avec la mention invalidité	52 915 €
2 adultes + 4 personnes à charge <b>ou</b> 1 adulte + 4 personnes à charge <b>ou</b> 5 personnes dont au moins 1 titulaire de la carte mobilité inclusion avec la mention invalidité	59 636 €
Par personne supplémentaire	6 652 €
(*) Revenu Fiscal de Référence 2023 (avis d'imposition 2024) de l'ensemble des personnes occupant le logement pour l'année 2025	

## Le logement social à La Gacilly

	Nombre de demandes en cours au 1er janvier 2024 (source RPLS)		
Nombre de logements sociaux à La Gacilly au 1er janvier 2023 (source RPLS)	La Gacilly 1er choix	La Gacilly tous choix	Nombre d'attributions en 2023
<b>100</b>	<b>67</b>	<b>250</b>	<b>6</b>

### Chiffres clés : les principales données de la commune

- 100 logements sociaux (inclus les logements des Marronniers qui seront bientôt démolis et les logements T1 à réhabiliter de la Glouzie dont les  $\frac{3}{4}$  sont propriété de Néotoa bailleur social\*, et les autres de Morbihan Habitat \*\*, ou communaux.
- Sur des centaines de demandes, seuls 6 logements ont été attribués en 2023.
- Il y a très peu de mouvements car les locataires vivent de nombreuses années à La Gacilly.
- En moyenne statistique, il y a 1 attribution de logement pour 11,2 demandes.



NEOTOA Redon  
21 Rue de Bellevue, 35600 Redon  
Agence ouverte le mardi de 9h à 12h



6 Av. Edgar Degas  
56000 Vannes  
02 97 851 851

## Logement : des chiffres qui interpellent

### Données nationales

Quelques données marquantes issues de l'enquête menée en juin 2024 par l'UNCCAS auprès du réseau de CCAS/CIAS afin d'évaluer les besoins et les défis actuels.

- 65% des CCAS ont reçu une demande de mise à l'abri
- Face à l'augmentation des demandes de logement social et du sans-abrisme, les CCAS/CIAS ont intensifié leurs aides facultatives sur la chaîne du logement. Le réseau travaille sur plusieurs fronts : mise à l'abri (veille sociale, maraudes, nuitées hôtelières, gestion de plus de 1 000 places en CHR), accès au logement (intermédiation locative) et maintien dans le logement (prévention des expulsions). Ces initiatives volontaristes ont également été adaptées pour répondre à la crise ukrainienne, avec l'accueil de bénéficiaires de la protection internationale, et aux crises migratoires, notamment en outre-mer.
- 32% des demandeurs de logement sont des salariés en CDI
- 45% des CCAS ont déclaré avoir accueilli de nouveaux publics. Parmi ces nouveaux publics, 32% sont des salariés en CDI, témoignant de la difficulté croissante à se loger même pour ceux disposant d'un emploi stable.



# Le logement social à La Gacilly

## Les futurs logements de la Rue des Marronniers

Le bailleur social NÉOTOA, en accord avec la mairie, a décidé de démolir les anciens logements « des Marronniers » pour reconstruire des logements neufs. Neotoa envisage la construction de maisons individuelles accolées quand il aura détruit les « logements obsolètes » qui s'y trouvaient jusqu'à ces derniers temps. Retrouvez en images ci-dessous le projet.

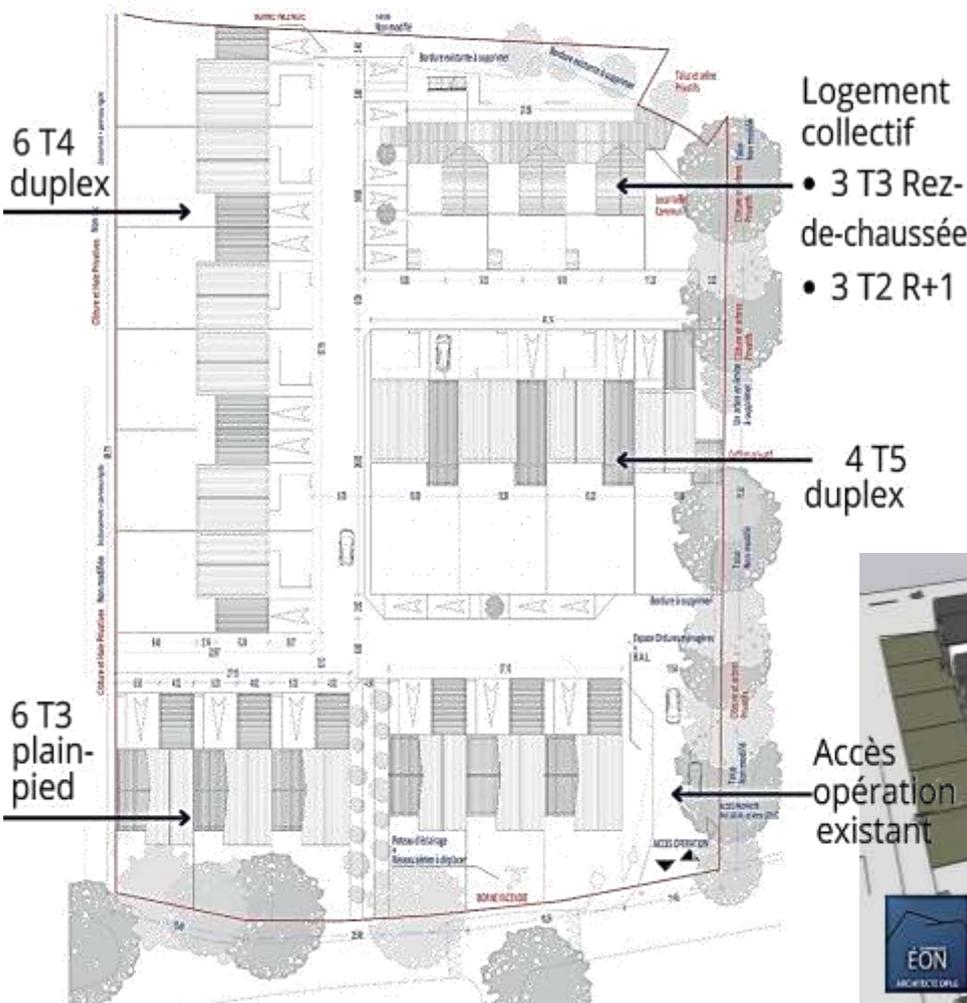
Vue aérienne



Vues - Avenue des Pins



Plan masse



Construction de 22 nouveaux logements  
3 T2, 9 T3, 6 T4, 4 T5

Échéancier

Dépôt Permis Construire : 2025

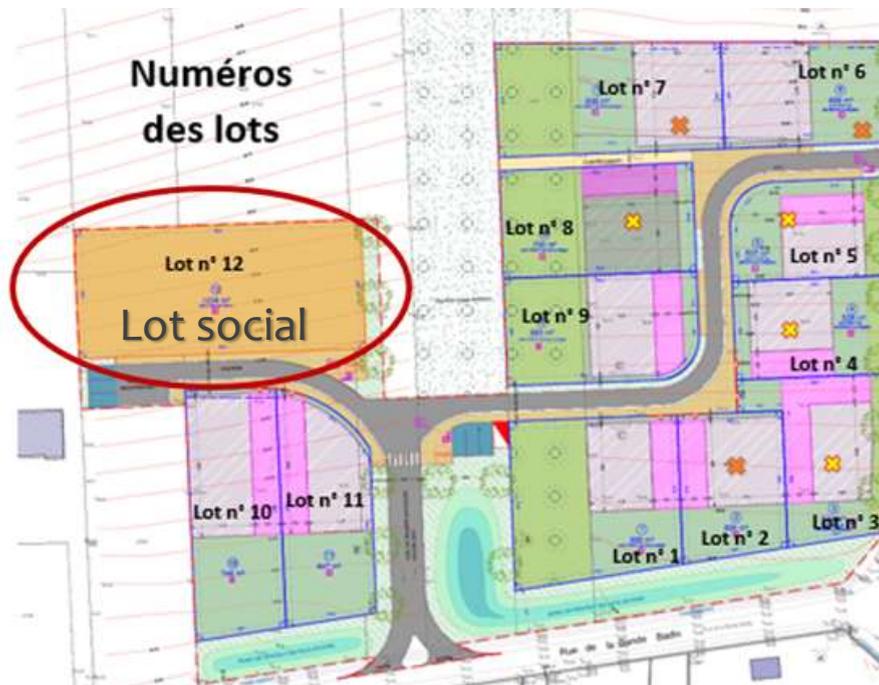
Démolition : 1er Trimestre 2025

Démarrage construction : Janvier 2026

Achèvement prévu : Mi - 2027



## Le logement social à La Gacilly Les futurs logements de la Rue des Marronniers



Projet NEOTOA  
Lotissement Le Héron  
Glénac – Tranche 1

Cette tranche, c'est  
12 lots dont 1 lot social  
pour 3 maisons

En raison du dépôt de bilan  
des « Maisons Rennaises »,  
le projet a été relancé au  
conseil municipal du  
18/10/2024 pour  
consultation.



Projet AIGUILLON  
Lotissement Le Héron  
Glénac – Tranche 2

Cette tranche,  
c'est 14 lots  
dont 1 lot social  
pour 5 maisons T4

Achèvement  
Prévu : 2027



Aménagement de la nouvelle bibliothèque et rangement des ouvrages par des bénévoles en juin et juillet

## La Bibliothèque municipale de Glénac

« C'est le bâtiment d'une ancienne boulangerie, fermée il y a 40 ans », précise Fabrice Génouël, maire délégué de Glénac. « En 2014, la municipalité de Glénac avait eu l'opportunité de l'acquérir pour 5000 €. » Une somme modique. « Mais tout était à refaire. Nous avons refait la toiture pour mettre le bâtiment hors d'eau. Et les agents communaux ont démonté le four à pain dont nous avons gardé les pierres qui ont servi, entre autres, à rénover les puits communaux. »

« Nous avons ensuite pu acheter pour 20 000 € la petite maison mitoyenne de l'ancienne boulangerie » dans laquelle nous avons aménagé l'accès à l'appartement de l'étage. « L'intégralité de la surface de l'ancienne boulangerie est dédiée à la bibliothèque. »

Au total, les travaux ont duré environ un an. Ils ont été achevés en fin d'année 2023. Mais Raymonde Touguay et Anne Guillouche, chevilles ouvrières de la bibliothèque qu'elles ont créée il y a plus de 30 ans, et leur équipe de bénévoles, ont dû patienter 6 mois avant que l'électricité et la ligne internet finissent par être actives.

« Le déménagement a été effectué les 11 et 12 juillet 2024 » explique Yvon Castel, adjoint à la vie associative et à la culture, qui a participé au transfert des cartons. Les employés des services techniques municipaux et 3 jeunes bénéficiaires de l'opération Argent de poche sont venus en renfort, ainsi qu'Émilie Soulabaille, directrice des écoles privées de La Gacilly, et Alexis Jouin, adjoint de direction à Glénac, dont les élèves se rendent à la bibliothèque une fois par mois et accueillent les bénévoles de la bibliothèque qui viennent lire des livres aux écoliers de la maternelle au CE2.



Jean-Yvon Castel, Raymonde Touguay, Alexis Jouin et ses élèves de CP, CE1 et CE2.  
(© Les Infos du Pays de Redon / Gwenaël Merret)

Spacieuse et lumineuse, de plain-pied, ouverte sur une terrasse extérieure, la nouvelle bibliothèque a accueilli ses fidèles lecteurs dès son ouverture en août. Ils ont apprécié le mobilier renouvelé qui donne aux livres une meilleure exposition et valorisation.

### Une collection de 2 500 livres

« Ce déménagement a été l'occasion de faire du tri dans la collection de quelques 2 500 livres » rappellent Raymonde Touguay et Anne Guillouche, qui ont supervisé et réalisé avec les bénévoles et Jean-Yvon Castel le placement et le classement des ouvrages dans les rayonnages montés sur roulettes « pour pouvoir les pousser et accueillir par exemple des expositions, des soirées contes, des concerts, etc... ». Certains des livres déclassés ont été donnés à l'espace de vie sociale La Maison Bleue de La Gacilly.

L'antenne de Caro de la médiathèque départementale est un partenaire 'incontournable'. Elle renouvelle 2 fois par an le stock avec 300 nouveaux livres. Elle gère aussi une navette bimensuelle pour répondre à la demande de lecteurs particulièrement intéressés par un ouvrage. Et elle met également à disposition des expositions et des outils d'animation. Et la médiathèque communautaire de La Gacilly est aussi un partenaire.



« La bibliothèque est un lieu de culture, de lien social et d'échanges. Et la culture n'est ni un luxe ni du superflu ; c'est une nécessité vitale, aussi indispensable que manger et boire. » Raymonde Touguay, 19 octobre 2024, pour l'inauguration de la bibliothèque

### L'équipe et les modalités de la bibliothèque

Après une formation d'une semaine assurée par les agents de la bibliothèque départementale de prêt de Caro, Corinne Leloup et Corinne Lemerle ont intégré l'équipe des bénévoles.

Grâce à ce renforcement de l'équipe, la bibliothèque propose des horaires élargis le samedi et une nouvelle tranche horaire le jeudi. **Elle est désormais ouverte le mercredi de 15h30 à 18h30, le jeudi de 18h à 19h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.**

La bibliothèque, un service pour familles et scolaires, s'est toujours voulue accessible à tous. **L'abonnement n'est que de 7 € par famille pour l'année scolaire, le nombre de livres empruntés n'étant pas limité.**

## Les inondations de fin janvier 2025

### État de catastrophe naturelle reconnu

Le 9 Février 2025, le Ministère de l'Intérieur a publié au Journal Officiel l'Arrêté du 6 février 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR INTE2503788A) pour inondations et coulées de boue survenues entre le 25 janvier et le 6 février 2025 sur la commune de La Gacilly (qui nous concerne) et aussi sur beaucoup d'autres communes de notre région.



La municipalité tient à exprimer sa solidarité et son soutien aux personnes et aux entreprises qui ont été touchées par ces inondations et leur adresse ses encouragements pour toutes les opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires avant de réintégrer les locaux concernés.

Elle adresse aussi ses remerciements à tous les agents, élus et bénévoles qui ont répondu 'présents' quand il y a eu besoin d'aller aider les 'sinistrés'.



Nous remercions Alain Épaillard qui nous a autorisé à insérer plusieurs de ses photos dans cet article.

## Morbihan Vert, la nouvelle "marque" de la communauté de communes O.B.C.

Elle ne s'appelle plus seulement De l'Oust à Brocéliande Communauté. Désormais, il faut lui ajouter : « Morbihan Vert ». C'est la nouvelle marque adoptée par l'OBC pour rendre son territoire plus attractif.

Elle a été officiellement présentée le 5 novembre 2024 lors d'une soirée de l'OBC sur le thème « Vivre, travailler et innover sur le territoire » à laquelle participaient une centaine de personnes, élu-es et représentants d'entreprises ou d'institutions du territoire.

La marque a été déposée et va désormais s'inscrire progressivement sur les documents de la communauté de communes dont elle devient le symbole. L'OBC fait valoir que nombre d'entreprises ont manifesté leur intérêt et espère que le tissu économique adhèrera à cette marque.



De l'Oust à Brocéliande

# MORBIHAN VERT

Cette marque est le fruit de 2 ans d'une étude confiée à un spécialiste de la question, Marc Marynower, dont l'agence a réalisé la marque Bretagne. Des réunions et ateliers ont été organisés pour évaluer les spécificités du territoire - points forts et points faibles - sur le plan urbanistique, démographique, touristique.

Au fil de cette étude le profil du territoire de l'OBC s'est dessiné. On y retrouve le bien-vivre, la nature, une identité régionale forte et l'appartenance à un département dont le nom est connu, mais aussi une communauté territoriale difficile à situer spontanément.

La conclusion que le nom « Morbihan vert » est bien celui qui colle le mieux à ce territoire OBC. Il viendra s'ajouter au nom actuel De l'Oust à Brocéliande.

### MARQUE D'ATTRACTIVITÉ QUÈSACO ?

*Une identité forte et distinctive*

Elle vise à créer une identité forte et distinctive pour un territoire afin d'attirer divers publics cibles, tels que les touristes, les investisseurs, les résidents, et les talents. **Porteuse de valeurs fortes** du territoire, elle a vocation à être partagée par tous, habitants et forces vives, afin de parler d'une même voix du territoire. Ainsi, la marque d'attractivité permet d'unifier la communication autour d'un même visuel.

### POURQUOI MORBIHAN VERT ?

*Elle a pour objectif d'être distincte de l'identité institutionnelle*

Il est apparu important de se référer au Morbihan en raison de la bonne notoriété du département, mais également de son image très positive. Facilitant la localisation du territoire, elle permet de suggérer les atouts de celui-ci sur lesquels une communication sera réalisée. En effet, le territoire bénéficie d'une qualité de vie, de multiples activités nature, une biodiversité riche et préservée, des entreprises à mission, une agriculture dynamique qui interroge ses pratiques, un monde associatif important, une vie culturelle quantitative et qualitative et intergénérationnelle.

La marque d'attractivité a pour objectif de « parler » aux publics-cibles mais également d'être distincte de l'identité institutionnelle afin d'être partagée et utilisable par tous.

*Mettre en avant les atouts du territoire, la qualité de vie...*

*Penser l'avenir, en identifiant les points forts et marquants du territoire.*

*Malgré l'attachement au territoire, le sentiment d'appartenance semble difficile à partager....*

### POURQUOI UNE MARQUE D'ATTRACTIVITÉ POUR OBC ?

*Pouvoir être localisé facilement*

De l'Oust à Brocéliande communauté est issue d'une fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des trois anciennes communautés de communes de Guer, La Gacilly et Malestroit. Il faut avouer que la **dénomination de la communauté de communes ne facilite pas sa localisation**, ni son appropriation par les habitants et les entrepreneurs malgré leur attachement au territoire. Or les entreprises et les commerces, tout comme les acteurs du tourisme, ont besoin de pouvoir être localisés facilement avec un a priori positif afin d'attirer des salariés, des clients et des touristes.

### ET MAINTENANT ?

*Soutenir un développement équilibré du territoire*

Pour les élus d'OBC, elle symbolise leur engagement à soutenir un développement équilibré de ce territoire où il fait bon vivre. Maintenir, ancrer et attirer des populations, nécessite d'œuvrer à la mise en place de politiques sociales, économiques, touristiques, culturelles et écologiques.

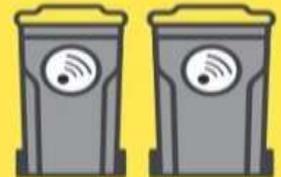
Mais avant tout, le succès de cette marque d'attractivité sera fonction de l'intérêt et de l'appropriation de celle-ci par les habitants et les acteurs du territoire. Ainsi, le service communication d'OBC va contacter les entreprises, les commerces et les associations du territoire afin de promouvoir ensemble le Morbihan Vert et permettre de gagner ensemble en visibilité, en notoriété, en efficacité. Des événements seront programmés au cours du premier semestre 2025 pour servir et promouvoir ces enjeux et objectifs.



DOSSIER NOUVELLE  
GESTION DES DÉCHETS2025  
JUILLETMODE  
D'EMPLOIJE PEUX, TU PEUX...  
AGISSONS ! ENSEMBLE,  
RÉDUISONS NOS DÉCHETSPAV OMR  
Point d'Apport  
Volontaire Ordures  
Ménagères Résiduelles

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Je n'oublie pas ma carte déchets
- 2 Je peux déposer un sac de 50L ou plusieurs sacs de volumes inférieurs (20L + 30L, 10L + 40L...)
- 3 Je suis le mode d'emploi sur la colonne :

Appuyer sur le bouton  
(pour réveiller le dispositif)Si la led rouge « container  
plein » s'allume, rendez-vous  
au point le plus proche  
Si elle ne s'allume pasPlacer la carte  
sur le lecteurSi led verte  
• ouvrir le tambour  
• déposer ses déchets  
• refermerSi led rouge  
• dépôt impossible  
(carte non reconnue,  
aucune ouverture décomptée)  
• contacter le service déchetsBAC JAUNE  
DE TRI  
COMMENT  
ÇA MARCHE ?Je dépose  
mes déchets  
en vrac, sans sac,  
non lavés, vidésJe présente mon  
bac quand il est  
plein au point  
de rassemblement  
près de chez moiJe sors le bac  
la veille du jour  
de collecte  
(les dates  
sont indiquées  
sur le calendrier  
de collecte  
et le site internet)Je place le bac  
avec les poignées  
face à la rue  
Le bac  
sera collecté  
entre 5 h et 12 h 30Une fois collecté,  
je le range  
chez moi

## Les emplacements des nouveaux modes de collecte des déchets

À partir de juillet 2025, les ordures ménagères résiduelles seront collectées en points d'apport volontaire (PAV) et les issus du tri seront collectés en bacs individuels (jaunes) sur des points de rassemblement dont vous trouvez les emplacements à [www.oust-broceliande.bzh/accueil-obc/environnement/dechets/nouveau-schema-de-collecte](http://www.oust-broceliande.bzh/accueil-obc/environnement/dechets/nouveau-schema-de-collecte).

*Ci-dessous les accès directs aux cartes à partir de la version pdf de ce bulletin municipal*

[Les points d'apport volontaire](#)

[Les points de rassemblement des bacs jaunes](#)



JE PEUX, TU PEUX...  
AGISSONS !

ENSEMBLE,  
RÉDUISONS NOS DÉCHETS

MÉMO-TRI  
LE BON REFLEXE !

## LES MÉDICAMENTS



### LE BON REFLEXE !

À déposer en pharmacie  
Les cartons d'emballages  
et les notices : dans le bac  
jaune.



RETROUVEZ TOUTES LES CONSIGNES DE TRI  
ET AUTRES RENSEIGNEMENTS  
sur les applis OBC mobile et le guide du tri CITEO



www.oust-broceliande.bzh  
dechets@oust-broceliande.bzh  
02 97 75 01 02

## LE VERRE



LE BON REFLEXE !  
Sans bouchon  
ni couvercle, vidé,  
non lavé.

### OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS ?

> dans les points d'apport volontaire.

### INTERDIT

Faïence ou porcelaine, vitres ou miroirs brisés,  
pots de fleurs, vaisselle cassée

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Plastique, métal, carton, journaux,  
magazines, prospectus...

NOUVEAU !  
Triés ensemble,  
sans sac, vidés  
et non lavés.  
Les emballages  
et papiers  
ne doivent pas  
être imbriqués.



### LE BON REFLEXE !

Le papier est mieux trié  
quand il n'est ni déchiré  
ni mis en boule.

### OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS ?

> dans mon bac jaune individuel pucé.



Les bacs jaunes de plusieurs habitations  
proches sont regroupés sur des points  
de rassemblement de proximité.

### INTERDIT

Mouchoirs, essuie-tout, serviettes,  
petits objets (brosse à dent, jouets...)

## LE COMPOSTAGE

Épluchures, restes de repas,  
tontes de gazon, feuilles mortes

### LE BON REFLEXE !

La recette du compost idéal

- 50 % de déchets humides
- 50 % de déchets secs



### OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS ?

> chez moi, dans mon  
composteur individuel.  
Ils sont disponibles,  
sur demande.

### INTERDIT

Sacs plastiques et compostables,  
bouchons en liège, produits chimiques,  
os de viande

## EN DÉCHÈTERIE

RESERVE  
AUX USAGERS  
DU TERRITOIRE,  
AVEC LEUR  
CARTE DÉCHETS



De l'Oust à Brocéliande communauté  
dispose de 4 déchèteries situées à :  
Ruffiac, Sérent, Carentoir  
et Porcaro (accessible uniquement pour  
les habitants du secteur de l'ex-Guer  
communauté).

Secteur de l'ex-Guer  
communauté



### DÉCHETS ACCEPTÉS

Végétaux • huile minérale et végétale • déchets diffus  
spécifiques • déchets d'équipement électrique  
et électronique • jouets • articles de jardin et  
bricolage • articles de sport et de loisirs • gravats •  
métaux • cartons • réemploi • cartouches • batteries •  
pneus, lampes • verre • mobilier multiflux •  
mobilier bois.

### INTERDIT

Ordures ménagères, déchets amiantés,  
cadavres d'animaux, engins explosifs,  
bouteilles de gaz, extincteurs...

# LA REDEVANCE SERVICES DÉCHETS : DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

En juin 2022, le conseil communautaire de l'OBC a voté le passage à une tarification incitative.

## C'EST QUOI ?

La redevance services déchets est un dispositif incitatif plus transparent, car lié à la quantité de déchets produits par chacun. Il encourage à diminuer le volume de nos poubelles.

## POUR QUI ?

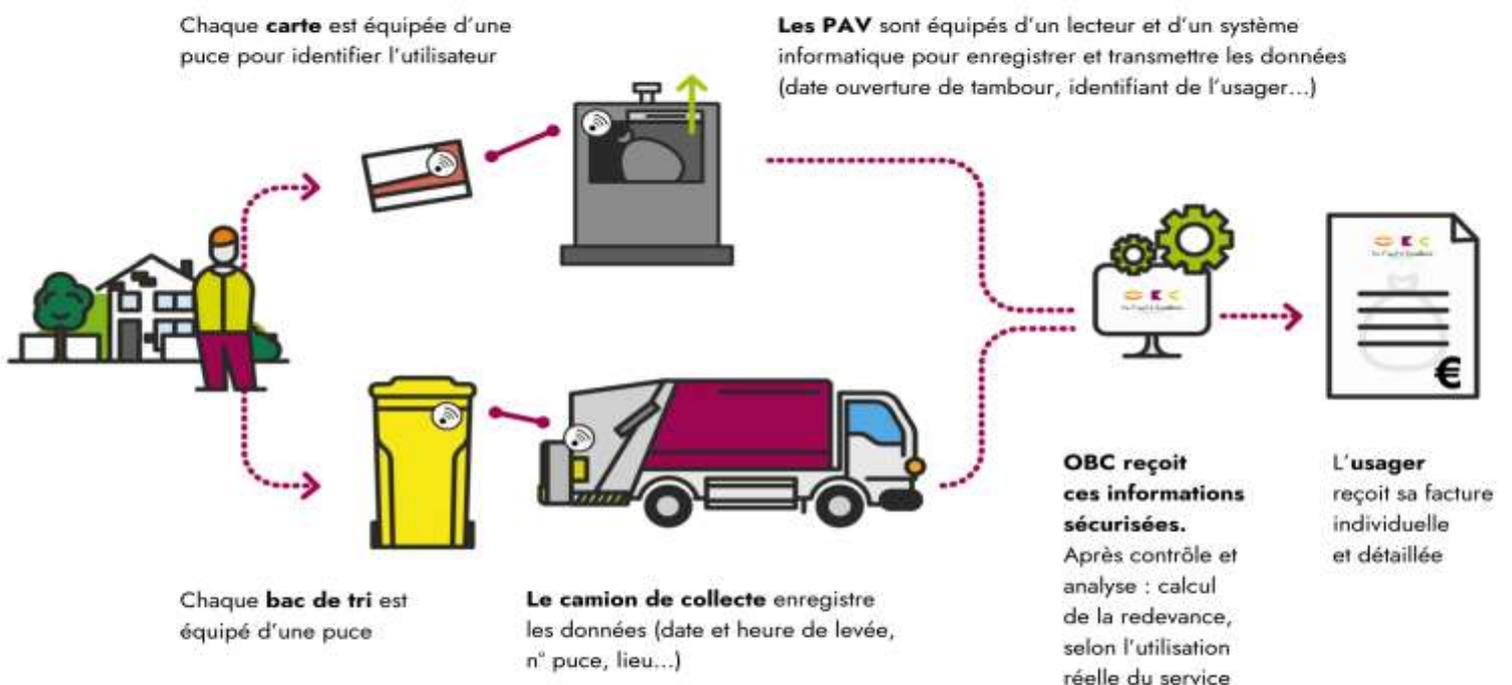
Uniquement les secteurs de Malestroit et La Gacilly. Le secteur de Guer — dont la compétence déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest — est déjà passé en redevance incitative.

## QUEL CALCUL ?

Les foyers paieront :

1. **une part fixe qui comprend**  
l'abonnement, c'est-à-dire l'accès au service des déchets + un forfait, pour couvrir les coûts fixes, incluant un nombre d'ouvertures de tambours des points d'apport volontaire d'OMR et de levées de bacs de tri. Ce nombre sera fixé selon la composition du foyer.
2. **et une part variable qui dépend**  
du nombre d'ouvertures de tambours des PAV d'OMR et de levées de bacs de tri dépassant ce qui est inclus au forfait. Tout comme pour l'eau ou l'électricité, les usagers paieront ainsi une part fixe (abonnement + forfait) et une part variable en fonction de la production de déchets.

## COMMENT ÇA MARCHE ?



## QUAND SERA ÉTABLIE LA PREMIÈRE FACTURE ?

**Fin 2025,**

les usagers recevront d'abord une facture à blanc de la redevance services déchets. Il s'agira d'une simulation de facture permettant de la comparer à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) actuelle.

**Début 2026,**

ils recevront ensuite la part fixe (abonnement + forfait) de la redevance services déchets réelle pour l'année en cours.

**Début 2027,**

ils recevront alors la part variable (en fonction du nombre d'ouvertures et de levées supplémentaires au forfait) de l'année 2026.



La commune de La Gacilly a décidé d'encourager la pratique des déplacements doux sur son territoire et d'élargir les périmètres des zones protégées pour ces cheminements.

Lors de la réfection complète de la rue du Stade en 2023, l'aménagement a vu apparaître de chaque côté de la voirie, une piste cyclable, doublée d'un espace pour les piétons.

En 2024, une liaison douce a vu le jour au départ de La Chapelle-Gaceline pour se rendre à La Gacilly afin que piétons, cyclistes et autres moyens de déplacement doux puissent circuler en sécurité.

La commune de Sixt-sur-Aff a, de son côté, réalisé la liaison jusqu'au Pont de Sixt (Pont de la Villebeau) pour pouvoir relier son territoire à celui de La Gacilly et créer ainsi une réelle et agréable continuité douce de Sixt à La Gacilly.

Toujours en 2024, la Rue du Relais Postal à La Gacilly est devenue une rue à sens unique 'entrant' pour les "véhicules motorisés" avec, sur sa gauche, une piste cyclable à double sens. Et, pour assurer la sortie des véhicules de la ville, la rue Hollersbach est elle aussi devenue à sens unique 'sortant', avec une piste cyclable de chaque côté du couloir "voitures".



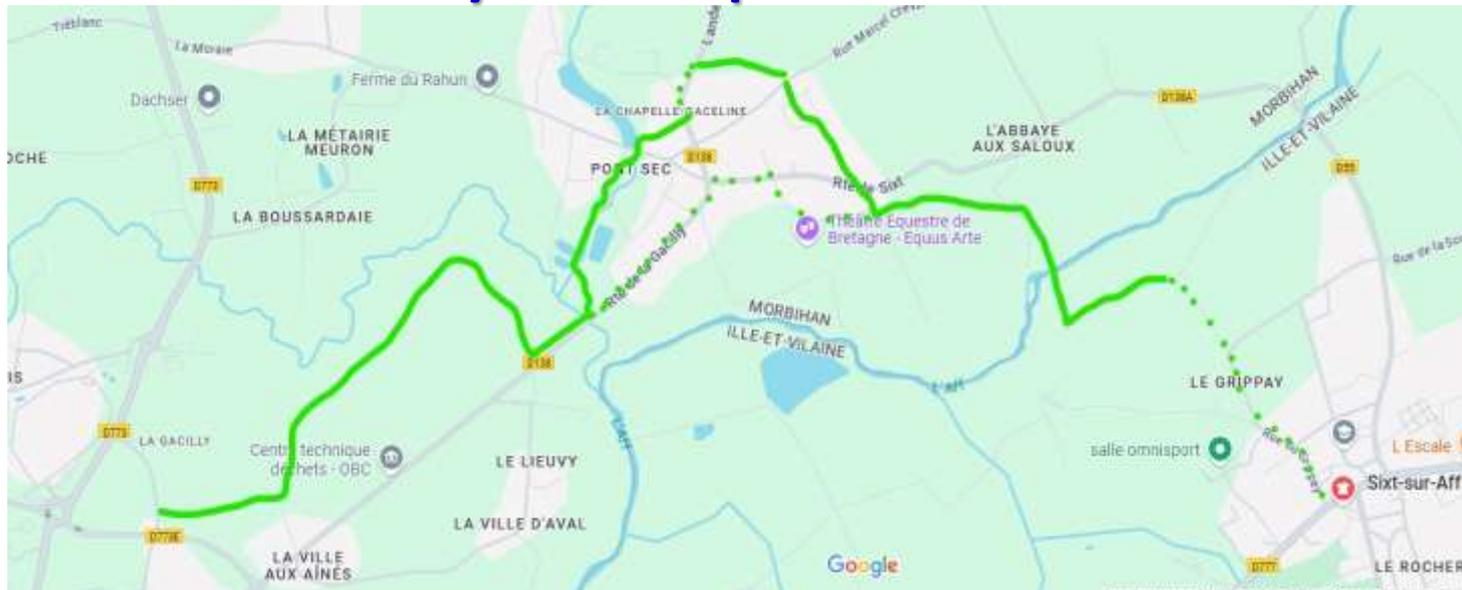
En 2025, l'ambition de La Gacilly est de continuer à développer les déplacements doux sur son territoire. Et c'est dans cet objectif qu'un plan vélo est à l'étude actuellement.



**Un juste partage  
entre piétons,  
cyclistes et  
automobilistes**



# Liaison La Gacilly – La Chapelle Gaceline –Sixt sur Aff



## Zoom La Gacilly - La Chapelle Gaceline



Au départ, la liaison La Gacilly - La Chapelle devait longer la route départementale. Mais quelques propriétaires n'étaient pas d'accord.

Aussi a-t-il été choisi de faire le cheminement suivre d'anciens chemins communaux.

La liaison douce démarre à l'entrée du bourg, enjambe le Rahun grâce à une passerelle en bois et emprunte les chemins pour arriver au niveau de l'entreprise Letournel, allée des Villes-Jeffs à La Gacilly.

Ce projet de 3 années répond à une volonté nationale et à un plan départemental.

Ce chemin de 2,3 km associe la nature, les boisements, la forêt et suit le ruisseau. Les sentiers ont été aménagés par les entreprises, conformément aux normes actuelles, pour permettre la circulation de l'eau. Le montant de ces réalisations s'élève à 383 349 € HT, avec 65 % de subventions de divers organismes et une aide de 5 % de Lidl.



### Zoom centre de La Chapelle Gaceline

En arrivant à la passerelle en bois de La Gacilly, il est possible de reprendre une voie douce qui passe à l'arrière de l'entreprise Ansamble et rejoint l'étang du Boschet. On peut, au choix, faire le tour de l'étang ou directement remonter le long de la mairie vers les box communaux et ainsi rejoindre la voie qui relie Sixt-sur-Aff. On emprunte ainsi le pont de la Villebeau qui

marque la limite entre les deux départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. Ce chemin naturel traverse les prairies, les sous-bois, en longeant l'Aff ou le ruisseau du Rahun. Il n'y a pas de gros dénivelés. Cette voie verte est réservée aux piétons, aux vélos et aux chevaux. Les quads et les voitures y sont interdits.



Théâtre équestre de Bretagne

### Zoom La Chapelle Gaceline – Sixt sur Aff

## La liaison douce La Gacilly – La Chapelle G<sup>ine</sup> - Sixt sur Aff a été inaugurée le 19 octobre 2024



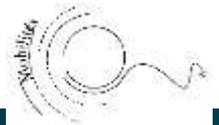
« Les exigences sont fortes mais, grâce à la volonté de tous, on y arrive. Nous avons respecté les normes environnementales sans avoir dérogé à la règle. Nous avons réalisé un décapage superficiel de la structure : nous avons un revêtement de sol composé de produits de matériaux de carrière. Le traitement de la végétation est naturel. De plus, comme le chemin traverse des zones humides, nous avons compensé cette suppression par les lagunes à l'entrée du bourg de la Chapelle-Gaceline classées aujourd'hui en zones humides. Et, près des zones humides, sous le revêtement, le diamètre des pierres est plus important pour le passage de l'eau. »

### D'autres liaisons douces existent au cœur de La Gacilly

Sur La Gacilly, trois tronçons, un de 205 mètres nous emmène de l'arrière de l'Ehpad vers la Gazaie ; un autre à partir du chemin des Prés traverse la prairie vers Artémisia sur 530 mètres ; et enfin un dernier, de 355 mètres, permet d'aller du magasin Lidl à l'Allée de la Mare Brisset. L'ensemble permet une belle balade.



**Et d'autres liaisons douces relient aussi les 3 communes historiques par de beaux chemins !**



# mobizi<sup>2</sup>

JOURNÉES RÉGIONALES  
DE LA MOBILITÉ  
DÉCARBONÉE

LA GACILLY  
03 & 04 AVRIL  
2025



**2 JOURS DÉDIÉS AUX ENTREPRISES  
ET AUX COLLECTIVITÉS**

*pour rencontrer, s'informer, découvrir,  
partager, se faire accompagner*

# Programme

**Différents espaces : zone d'exposition avec plus de 50 exposants, tables rondes, ateliers pratiques** seront dédiés à des temps d'échanges avec des experts sur des thèmes phares de la mobilité décarbonée et ses solutions

**Pendant deux jours, retrouvez un programme varié et pointu de tables rondes et d'ateliers élaborés avec la participation de nos partenaires et exposants, accessibles aux élus, aux techniciens, aux chefs d'entreprises, aux professionnels du secteur privé (PME, TPE, et grands groupes).**

## AU PROGRAMME

### À découvrir sur cette 2<sup>e</sup> édition

- des tables rondes sur des sujets d'actualités autour des mobilités bas carbone
- des ateliers techniques et pédagogiques
- une zone d'exposition intérieure/extérieure réunissant une soixantaine d'exposants
- des moments d'échanges et de partage d'expériences
- des rencontres

### NOUVEAU

- une tête d'affiche
- une librairie éphémère
- une soirée projection
- une expérience unique à vivre avec la mise en place d'un hub au départ de la gare de Redon vers La Gacilly pour tester le report modal !
- un accès privé à un pack numérique





## Grands INVITÉS



Simon UZENAT

Sénateur du Morbihan, membre de la Commission  
Aménagement du Territoire et Développement Durable,  
Conseiller régional de Bretagne



Marie CHERON

Responsable de la politique  
des véhicules au sein de l'ONG  
Transport & Environnement



François GEMENNE

Politologue belge, enseignant à l'IEP-Paris,  
Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la  
nature et l'homme, coauteur du sixième rapport du GIEC



Fabrice BONNIFET

Président du collège des directeurs  
de développement durable (C3D)

## L'événement

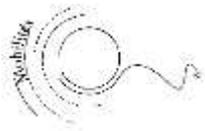
Exclusivement réservé aux professionnels et aux collectivités locales, mobizi se déroule sur 2 jours pendant lesquels vous pouvez venir chercher des réponses à de nombreux questionnements à travers des échanges avec des experts, des professionnels apporteurs de solutions innovantes et adaptées à vos besoins, des témoignages et des expériences vécues. Venez à la rencontre des acteurs de la mobilité décarbonée pour vous informer, découvrir les dernières tendances, et également vous faire accompagner dans l'appropriation de ces nouvelles mobilités.

## Les thématiques

L'événement est articulé autour de 4 thématiques :

- les modes de transport
- les infrastructures dédiées
- les énergies pour alimenter cette nouvelle mobilité
- l'accompagnement des professionnels et des collectivités dans la transition





## Des solutions pour vous déplacer sur OBC

Afin de faciliter les déplacements des habitants, la communauté de communes propose différents services de mobilité.

- **Les bus et le transport à la demande**

Trois lignes de bus OBC relient les villes-centres (Malestroit, Guer et La Gacilly) et en complémentarité le transport à la demande permet un maillage complet du territoire par un départ depuis le domicile et une dépose à un point d'arrêt dans le centre de l'une des vingt-six communes d'OBC.



Du lundi au samedi, vous pouvez vous rendre à un rendez-vous, aller au marché, à une activité, retrouver des amis...avec :

- **La ligne de bus OBC 3 Sérent-Malestroit-La Gacilly** : les matins les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les après-midis les mercredis et samedis ; l'arrêt est situé place de l'Eglise à la Gacilly
- **Le transport à la demande** : Tous les jours, matin et après-midi, ouvert à tous, sur réservation au 02 99 300 300 (jusqu'à 17h la veille du déplacement). Du domicile à une de 26 communes d'OBC dans la limite de 20 km sur le territoire d'OBC. Accessibles à tous.

### Le TAD pratico-pratique

plus d'infos



- **Réservation** > 02 99 300 300 (jusqu'à 17h la veille du déplacement)
- **Pour aller où ?** du domicile à un lieu de dépose tel que commerce, équipement médical, équipement sportif, service public et dans la limite de 20km sur le territoire d'OBC.
- **Quand ?** du lundi au samedi (sauf jours fériés). La prise en charge est programmée sur un créneau de 30 minutes, soit entre 9h et 9h30 ou 14h et 14h30, pour un retour selon une même amplitude : 11h30-12h ou 17h-17h30.

**BREIZHGO**

Le réseau de transport public 2019 de Bretagne

- **La ligne Breizhgo 12 Plélan-le-Grand – Redon** : du lundi au samedi, 10 allers-retours/jours. Les arrêts sont situés à la Croix des Archers (Yves Rocher) ou rue du Bout du Pont.

Tarifs OBC (lignes et TAD) : 2 € le trajet (ou 1€ pour les moins de 26 ans)

Infos : [www.oust-broceliande.bzh](http://www.oust-broceliande.bzh)

- **La location de vélos à assistance électrique (VAE)**

Le service de location de VAE s'adresse aux habitants de la communauté de communes, selon deux formules : « Je teste » pour une courte durée (1 à 3 mois) ou « je me lance » pour une longue durée (12 mois avec option d'achat). Plusieurs modèles de vélo sont proposés (citadin ou VTC).



Réservations : [locationvae@oust-broceliande.bzh](mailto:locationvae@oust-broceliande.bzh)



## DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE OFFRE MOBILITÉ 2024 !

- Des lignes de bus intérieures et régionales
- Un transport à la demande
- Des vélos à assistance électrique



NOUVELLE FORMULE  
DU LUNDI  
AU SAMEDI

### LIGNES DE BUS OBC

3 nouvelles lignes à partir du 2 janvier.  
Ouvertes 6 jours / 7 du lundi au samedi (hors jours fériés).

- 1 CUER - PLOËRMEL**  
CUER - PORCARD - AUGAN - PLOËRMEL
- 2 MALESTROIT - CUER**  
MALESTROIT - MISSIRAC - CARO - RUFFIAC - TRÉAL - RÉMÉNAC - MONTENHEUF - CUER
- 3 SÉRENT - MALESTROIT - LA GACILLY**  
SÉRENT - MALESTROIT - ST-MARCEL - PLEUCADEUC - ST-CONGARD - ST-MARTIN S/OUST - LA GACILLY

> 2€ l'année | 15€ carnet 10 voyages  
> 1€ l'unité | 7,50€ carnet 10 voyages (-26 ans et bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire)  
> Gratuit - 5 ans et moins (accompagné d'un adulte ayant payé son ticket)  
Contact : 02 97 75 01 02  
contact@oust-brocelande.bzh

NOUVELLE FORMULE  
OUVERT À TOUS



### TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Transport collectif sur réservation.  
Ouvert aux habitants du territoire, dès 11 ans pour les enfants non accompagnés.

- > depuis le domicile vers le centre-école / centre-ville d'un des 20 communes (dans la limite de 20km sur le territoire d'OBC)
- > du lundi au samedi (hors jours fériés)
- > Aller : entre 06 et 08h30, entre 08 et 18h30
- > Retour : entre 18h30 et 19h, entre 19h et 19h30
- > 2€ par trajet (€ aller-retour)
- > 1€ par trajet (€ aller-retour - 26 ans)
- > Gratuit - 5 ans et moins accompagné d'un adulte.

Réservation au 02 99 300 300 avant 17h00 la veille du déplacement.



### VELOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LOCATION DE VELOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE  
Pour les habitants du territoire  
- 2 formules :  
• 4-20 jours - 1 à 3 mois de 30 à 40€ (selon saison)  
• 17€ l'année - 12 mois avec option d'achat de 50 à 40€ par mois (selon vélo)  
- Réservation par téléphone ou par mail  
- Retrait à Cuër ou Malestroit.  
Contact : 02 97 22 59 31  
location@oust-brocelande.bzh

### LIGNES RÉGIONALES BREIZHGO

> ligne 4 : Ploërmel-Malestroit-Vannes  
> ligne 12 : Redon-Plélan le grand  
> ligne interdépartementale : Pontivy-Ploërmel-Rennes  
Retrouvez toutes les informations des lignes et des horaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

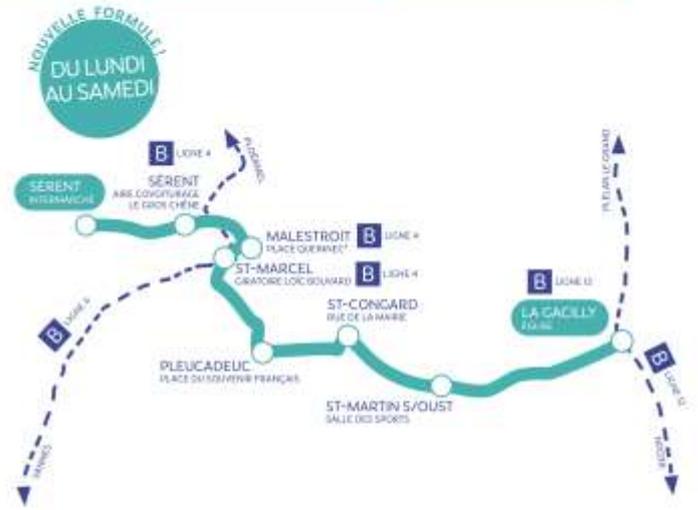
- Lignes de bus OBC
- Lignes régionales BreizhGo
- Ligne de retrait des vélos à assistance électrique
- Secteurs desservis par le TAD

Retrouvez toutes les informations sur [www.oust-brocelande.bzh](http://www.oust-brocelande.bzh)



## Ligne OBC 3 HORAIRES VALABLES DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 4 JUILLET 2025

### SÉRENT MALESTROIT LA GACILLY



\* arrêt décalé rue des Augustines, le jeudi, jour de marché.



Correspondances des arrêts des lignes régionales :  
N° 4 : Ploërmel-Malestroit-Vannes | N° 12 : Redon-Plélan le grand

### SÉRENT MALESTROIT LA GACILLY

	N° circulation	jours		mercredi		samedi	
		lundi-mardi-jeudi-venredi		036	038	032	034
SÉRENT	Intermarché	08:53	11:45	13:30	17:20	13:05	16:10
SÉRENT	Aire covoiturage Le Gros Chêne	09:00	11:52	13:37	17:27	13:12	16:17
MALESTROIT	Place Queinnec*	09:06	11:58	13:43	17:33	13:18	16:23
ST-MARCEL	Giratoire Loïc Bouvard	09:13	12:05	13:50	17:40	13:25	16:30
PLEUCADEUC	Place du Souvenir français	09:22	12:14	13:59	17:49	13:34	16:39
ST-CONGARD	Rue de la Mairie	09:29	12:21	14:06	17:56	13:41	16:46
ST-MARTIN S/OUST	Salle des Sports	09:39	12:31	14:16	18:06	13:51	16:56
LA GACILLY	Eglise	09:51	12:43	14:28	18:18	14:03	17:08

\* cet arrêt est décalé rue des Augustines, le jeudi, jour de marché.

### LA GACILLY MALESTROIT SÉRENT

	N° circulation	jours		mercredi		samedi	
		lundi-mardi-jeudi-venredi		039	037	031	033
LA GACILLY	Eglise	09:55	12:45	14:35	18:23	14:05	17:10
ST-MARTIN S/OUST	Salle des Sports	10:07	12:57	14:47	18:35	14:17	17:22
ST-CONGARD	Rue de la Mairie	10:17	13:07	14:57	18:45	14:27	17:32
PLEUCADEUC	Place du Souvenir français	10:24	13:14	15:04	18:52	14:34	17:39
ST-MARCEL	Giratoire Loïc Bouvard	10:33	13:23	15:13	19:01	14:43	17:48
MALESTROIT	Place Queinnec*	10:40	13:30	15:20	19:08	14:50	17:55
SÉRENT	Aire covoiturage Le Gros Chêne	10:46	13:36	15:26	19:14	14:56	18:01
SÉRENT	Intermarché	10:53	13:43	15:33	19:21	15:03	18:08

\* cet arrêt est décalé rue des Augustines, le jeudi, jour de marché.

#### TARIFS

+26 ans et solidaire*	1€
Unité	2€
Carnet 10 voyages	15€
7,50€	

5 ans et moins : gratuit (accompagné d'un adulte ayant payé son ticket)  
\* bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (sur présentation d'un justificatif)

#### INFOS PRATIQUES

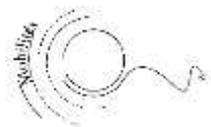
Le billet est :

- à acheter auprès du conducteur,
- à payer en espèces (sans l'appeler) ou par carte bancaire
- utilisable uniquement sur les lignes OBC
- pas de circulation les jours fériés

Véhicules adaptés aux PMR

Plus d'informations :  
02 97 75 01 02  
[www.oust-brocelande.bzh](http://www.oust-brocelande.bzh)





À partir du 2 janvier 2024



# TRANSPORT À LA DEMANDE

Nouvelle formule



Réservation  
au 02 99 300 300  
la veille du déplacement

- Des trajets du lundi au samedi
- De votre domicile vers le centre-ville/bourg d'une des 26 communes
- Pour tous les habitants d'OBC  
A partir de 11 ans



Plus d'informations sur [www.oust-broceliande.bzh](http://www.oust-broceliande.bzh)

## Vous avez besoin de ...

- Vous rendre sur votre lieu de travail, dans un centre...
- Assurer le transport scolaire de votre enfant
- Faire vos courses
- Visiter un site adapté aux personnes à mobilité réduite
- Aller au cinéma, dans un parc, voir une exposition ...
- Vous rendre à un RDV médical
- Effectuer une démarche administrative

## Pensez au Transport à la Demande ...



Contrairement à ce que l'on pense parfois, le TAD n'est pas réservé uniquement à des trajets chez le médecin, ou pour faire des courses.

### Il peut en effet déposer vos enfants

- à l'entraînement,
- à l'auto-école,
- au point jeune,
- à leur cours de musique, etc...

Le tarif est de 1€ seulement dans la limite de 20 km de votre domicile et dans les frontières du territoire d'OBC. (Ex : de votre domicile au stade de La Gacilly ou à la piscine)

Le transport à la demande c'est un transport collectif qui fonctionne sur réservation. Il suffit de réserver son trajet par téléphone au plus tard la veille de son déplacement.

### Qui peut bénéficier de ce mode de transport ?

- Tous les habitants de la communauté de communes (dès 11 ans pour les enfants non accompagnés)

### Pour aller où ?

- De son domicile au centre-ville/bourg d'une des 26 communes. Vous serez déposé à un point d'arrêt dans le centre de la commune, tels que commerces, supermarchés, équipements médicaux (hôpital, clinique, pôle de santé, EHPAD, Foyer Logement), équipements sportifs (piscine, stade), équipements petite enfance (Multi accueils, LAEP), service public (Maisons France Service).
- Dans la limite de 20 km sur le territoire d'OBC

### Quand ?

- Du lundi au samedi (sauf jours fériés)

	Matin	Après-midi
Trajet «Aller» depuis le domicile	entre 9h et 9h30	entre 14h et 14h30
Trajet «Retour» depuis le point de dépose	entre 11h30 et 12h	entre 17h et 17h30

### A quel tarif ?

- 2€ par trajet (soit 4€ l'aller-retour)
- 1€ par trajet (soit 2€ l'aller-retour) pour les moins de 26 ans et tarif solidaire (bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire)
- Gratuit pour les enfants de 5 ans et moins accompagnés d'un adulte





## Location de vélos

L'assistance électrique pour faciliter les déplacements

SE DÉPLACER AUTREMENT

# Location de vélos à assistance électrique



Le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) s'adresse aux habitants de la communauté de communes. Que ce soit pour faire une course, acheter du pain, aller à son cours de sport...les raisons sont nombreuses d'adopter l'usage du vélo.

Comment louer un vélo à assistance électrique ?

> Je choisis ma formule :

- Je teste :
    - 20€/mois d'octobre à mars
    - 40€/mois d'avril à septembre
  - J'me lance : 12 mois avec option d'achat
    - Vélo reconditionné : 50€/mois
    - Vélo type VTC ou citadin : 60€/mois
    - Vélo Premium : 80€/mois
- Possibilité d'achat à l'issue des 12 mois. Coût de location déduit du prix du vélo et prime DBC de 100 €

> Je réserve mon vélo par téléphone ou par mail  
> Je choisis le lieu et jour de retrait > Guer ou Malestroit

Les pièces à fournir

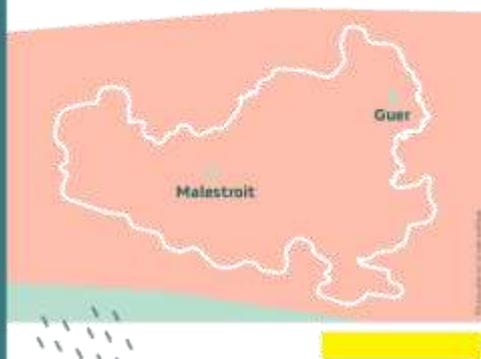
- > Pièce d'identité
- > Justificatif de domicile
- > Assurance responsabilité civile
- > RIB

2 Pour tous renseignements ou pour réserver :

- ☎ 02 97 22 59 31
- ✉ locationvae@ouest-broceliande.bzh

2 lieux de retrait et de dépôt

- 📍 Guer  
Maison des services  
4 avenue du Général de Gaulle  
56380 GUER
- 📍 Malestroit  
Siège communautaire  
Parc d'activités de Tirpen  
56240 MALESTROIT



## Aides financières pour les mobilités professionnelles

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ANNÉE 2025

in Cécile de la RH

Résidence habituelle du salarié

Lieu de travail

Transports publics OU service public de location de vélos



Obligatoire

REMBOURSEMENT DE 50% de l'abonnement



Véhicule personnel (voiture, moto, scooter)



Facultatif

PRIME TRANSPORT

= tout ou partie des frais de carburant ou d'alimentation d'un véhicule personnel

TITRE MOBILITE POSSIBLE



En 2025 : uniquement pour les salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel. 2 conditions alternatives

- Zone non desservie par les transports publics (et pas de transport employeur)
- Horaires particuliers de travail

Limite d'exonération PRIME TRANSPORT :  
**600€/salarié par an**

(dont 300€ max en carburant)

Facultatif

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

selon barèmes fiscaux, si salarié contraint d'utiliser son véhicule personnel

Vélo personnel, covoiturage, trottinette, etc



Facultatif

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

= tout ou partie des frais engagés

TITRE MOBILITE POSSIBLE

Limite d'exonération :  
**600€/salarié par an**

PRIME TRANSPORT

**600€**

+ FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

par salarié et par an dont 300€ max de carburant

REMBOURSEMENT OBLIGATOIRE 50% transports publics

**900€** par an

+ FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

ou montant de la prise en charge obligatoire de l'employeur si supérieur

Dans le domaine 'mobilités' figure bien sûr le déplacement domicile-travail pour lequel des aides financières existent, mais elles sont variées et variables.

Si vous pensez pouvoir en bénéficier, vous pourrez lire un article très détaillé de Noémie Le Bouard, avocate, publié le 27 janvier 2025, sur les « Frais de transport domicile-lieu de travail en 2025 ».

[www.village-justice.com/articles/frais-transport-2025-obligations-exonerations-plafonds-respecter,52217.html](http://www.village-justice.com/articles/frais-transport-2025-obligations-exonerations-plafonds-respecter,52217.html)



## À la découverte du Tour de France Femmes : une aventure unique !

Le Tour de France Femmes avec Zwift est une compétition cycliste féminine internationale, créée en 2022. C'est une version féminine du célèbre Tour de France qui vise à promouvoir le cyclisme féminin et à offrir une épreuve de haut niveau aux meilleures cyclistes du monde.

Zwift est le sponsor principal et soutient le Tour en apportant des innovations technologiques et en promouvant le cyclisme féminin via des compétitions virtuelles.

La plateforme de cyclisme et de course virtuelle motive les amateurs de cyclisme à se connecter avec les pros, rendant le sport plus accessible.



L'édition 2025 du Tour de France Femmes avec Zwift, prévue du 26 juillet au 3 août, s'annonce passionnante avec un parcours étendu à neuf étapes, marquant une augmentation pour cette compétition par rapport aux années précédentes et affirmant sa position comme l'une des compétitions féminines les plus prestigieuses.



Cette année est exceptionnelle avec le Grand Départ de Bretagne en 3 jours de courses, de Vannes à Plumelec, puis de Brest à Quimper pour finir à La Gacilly. Après le Tour de l'Avenir puis le Tour de Bretagne, La Gacilly fait partie des villes de départ de ce Grand Départ de Bretagne le lundi 28 juillet 2025. La course traversera quinze départements variés avant l'arrivée finale dans les Alpes.

Le Tour de France Femmes avec Zwift est une initiative majeure pour développer le cyclisme féminin et promouvoir l'égalité dans le sport. Cette édition témoigne de la croissance continue du cyclisme féminin et de son attractivité pour les spectateurs et les sponsors.





## Objectif Tour de France Femmes : des évènements à ne pas manquer dans votre commune !

Avant le Grand Départ le 26 juillet 2025, nous aurons l'occasion d'organiser des animations autour de chez vous pour faire connaître le Tour de France Femmes qui partira de La Gacilly le 28 juillet 2025.

### La Dictée du Tour : le 28 mars 2025

- Plus de **27000 enfants** ont participé à l'édition 2024 - Tour de France et Tour de France Femmes avec Zwift confondus
- Elèves de **CM2** dans les villes étapes du parcours et collégiens de **6ème/5ème** dans les départements cosignataires
- **Le texte** : un extrait d'article de presse quotidienne régionale traitant la venue du Tour de France Femmes avec Zwift localement
- **Le lecteur** : une personnalité locale, un(e) ancien(ne) coureur/se, le journaliste auteur du texte
- **7 gagnants** récompensés sur chaque site : invitation à découvrir les coulisses de l'épreuve de façon privilégiée au départ et à l'arrivée



### A 100 jours du Tour : le 17 avril 2025

- Animation, jeux de lumières ou autres activations pertinentes à mettre en place
- Relayer sur vos réseaux sociaux et autres supports institutionnels
- Alimenter les médias locaux

### La Fête du Tour : le 24 et 25 mai 2025

- A l'occasion de la fête du Tour, évènement commun au Tour de France et au Tour de France Femmes avec Zwift, les collectivités sont mobilisées le dernier week-end de mai, dans le cadre de « Mai à vélo », pour animer des opérations autour du vélo sous le signe du Tour de France.
- La commune de La Gacilly inaugurera son plan vélo le samedi 24 mai et le dimanche 25 mai, une course de vélo aura lieu à La Chapelle Gaceline.



**TOUR** de  
**FRANCE**  
FEMMES  
AVEC ZWIFT  
GRAND DÉPART  
BRETAGNE 2025

## La Bretagne en force : quatre talents féminins au départ du Tour de France Femmes 2025



**Audrey Cordon-Ragot - 35 ans**  
Championne de France de cyclisme sur route et sur piste. Remportant le titre à sept reprises en contre-la-montre.



**Cédric Kerbaol - 23 ans**  
Championne de France du contre-la-montre et du Tour de Normandie en 2023. Elle remporte aux championnats du monde deux médailles d'argent.



**Aude Biannic - 33 ans**  
Championne de France sur route 2018 et plusieurs titres de championne de France de cyclisme sur piste.



**Marie Le Net - 24 ans**  
En 2018, elle remporte la Coupe de France sur route à l'âge de 18 ans et le championnat du monde de l'américaine.



## Les chiffres clés sur le Tour de France Femmes 2024

**18,3 MILLIONS**

TÉLÉSPECTATEURS FRANÇAIS

**1,63 MILLIONS**

TÉLÉSPECTATEURS EN MOYENNE & 19,5% DE PART  
D'AUDIENCE SUR FRANCE 2

**3,5 MILLIONS**

TÉLÉSPECTATEURS AVEC UN PIC D'AUDIENCE  
POUR L'ARRIVÉE À L'ALPES D'HUEZ

**190 PAYS**

DE DIFFUSION À TRAVERS LE MONDE (DIRECTS,  
RÉSUMÉS, REDIFFUSIONS)

**82 MILLIONS**

D'HEURE VUES SUR LES DIRECTS EUROPÉENS





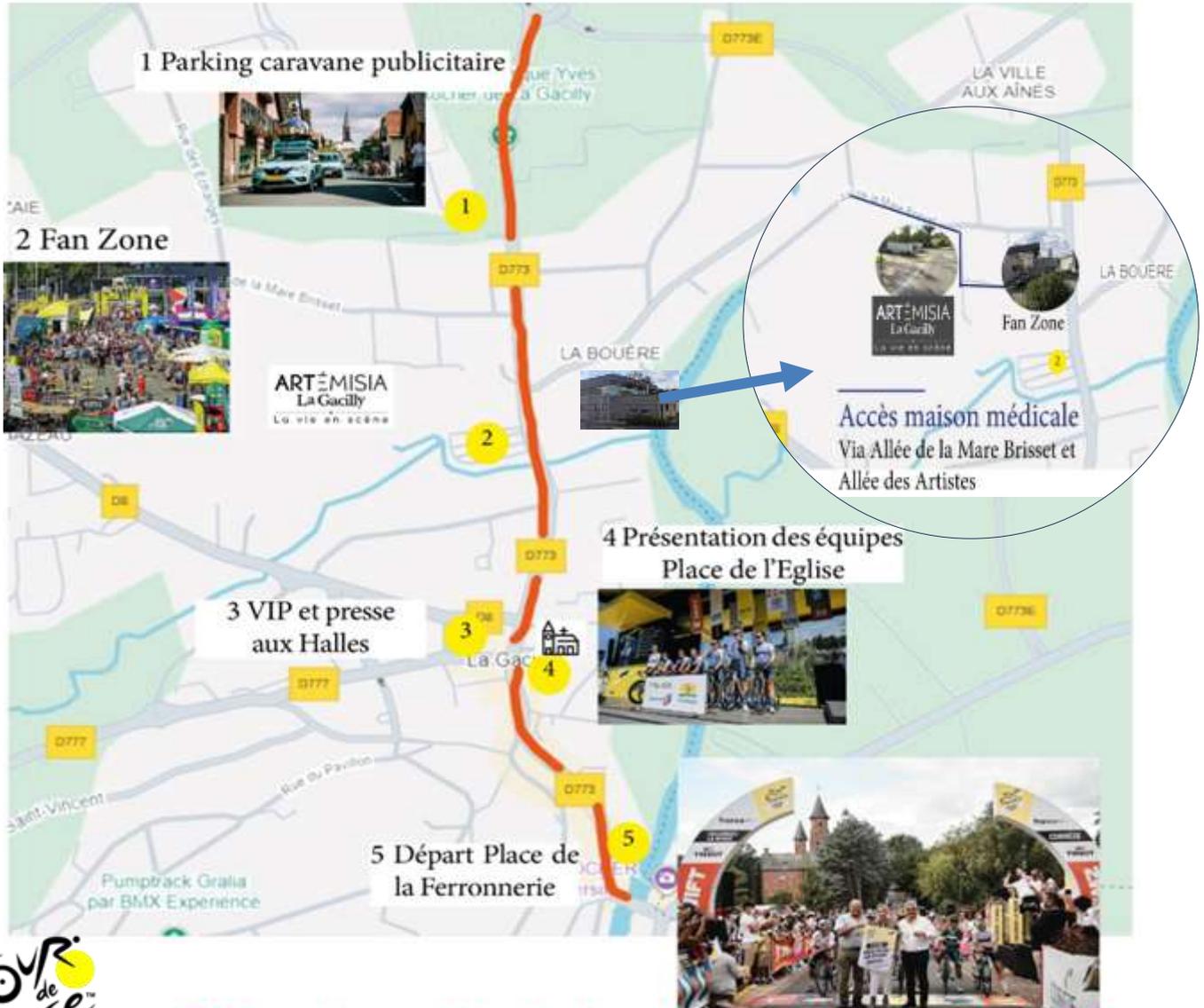
Lundi  
**28 juillet**  
2025

**La Gacilly**  
Glénac • La Chapelle-Gacilly • La Gacilly

Départ de l'étape  
vers ANGERS

## Zone du circuit - Départ

Ni entrée ni sortie de véhicules



**TOUR**  
de  
**France**  
FEMMES  
avec UNIF  
GRAND DÉPART  
BRETAGNE 2025

**Attention : circulation interdite de 5h à 14h**

### DÉROULÉ CHRONOLOGIQUE

#### Jour J Départ Lundi 28 Juillet 2025

- 5h00 : Début d'installation de la Fan zone et fermeture de la circulation sur la zone de départ
- 11h00 : Ouverture de la Fan zone
- 11h30 : Départ de la Caravane publicitaire
- 11h45 : Arrivée des premières équipes

- 12h20-13h20 : Signature des coureuses
- 13h25 : Appel des concurrentes sur ligne de départ
- 13h30 : Départ fictif
- 13h40 : Départ réel
- 14h00 : Ouverture à la circulation
- 14h30 : Fermeture de la Fan zone
- 17h27 : Arrivée de l'étape à Angers

# École Jean de La Fontaine La Gacilly



**Portes  
ouvertes**

**le vendredi  
14 mars  
à 16h45**

Rue d'Amboise - 56200 La Gacilly

<https://lafountainelagacilly.toutemonécole.com/>

**Téléphone : 02 99 08 11 96 - 06 49 25 42 75**

Directrice : Emmanuelle Alexandre

L'école primaire compte 6 classes avec de petits effectifs.

124 élèves sont inscrits de la TPS au CM2. Nous accueillons durant toute l'année des enfants en classe de TPS (toute petite section) avec une adaptation personnalisée au monde de l'école.



## Projet radio

La classe de GS-CP a bénéficié cette année d'une subvention DRAC.

Grâce à celle-ci, une animatrice de la **radio Timbre FM d'Aujan** est intervenue auprès des élèves afin de préparer l'animation d'une séquence « **Pause cartable** » courant octobre.

Cette émission diffusée sur Timbre FM regroupe des rubriques réalisées par les écoles de la circonscription. Les GS-CP l'ont enregistrée au studio de la radio en novembre. Ils ont ainsi pu utiliser des enregistreurs portables. De nouvelles interventions sur le thème « raconter, se raconter » se dérouleront tous les mardis matins jusqu'à fin janvier.

Le projet se terminera par l'enregistrement d'une seconde émission « pause cartable »

## École du dehors



Depuis 3 ans l'école dehors se pratique dans notre établissement. Cette pédagogie consiste à sortir de la salle de classe pour enseigner autrement en se rendant régulièrement dans un **espace naturel proche**. Cela permet aux élèves d'augmenter le bien-être et la confiance en soi, stimuler la concentration, la créativité, les capacités motrices et l'autonomie, améliorer les habiletés sociales et de coopération.



## Atelier musique

Les classes de CE1 et CE2-CM1 bénéficient tous les vendredis d'une séance de musique. Une intervenante stagiaire du **centre de formation des musiciens intervenants** anime les séances en faisant découvrir et pratiquer les instruments et le chant. Ce projet, très apprécié des élèves, permettra entre autres, la création d'un spectacle. **Les élèves feront une représentation le vendredi 25 avril à la salle Artemisia.**

## Activités sportives

Les élèves de la GS au CM2 participent à 10 séances de natation durant l'année à la **piscine** de Malestroit.

Toutes les classes sont inscrites à un projet **handball** avec l'Association Elan sportif de Redon. La finalité sera la participation à l'événement des 500 handballeurs qui se déroulera au mois de juin.



## Culture

Toutes les classes se rendent régulièrement à la **médiathèque** de La Gacilly ainsi qu'au **cinéma et au théâtre** de Redon.



Ecole Française d'Amboise  
PS-MS-GS  
21 rue de l'école  
56200 La Chapelle-Gaceline

*RPI Quelneuc  
La Chapelle Gaceline*

Ecole St François de Sales  
CP-CE1 et CE2-CM1-CM2  
15 rue du Houx  
56910 Quelneuc

<http://rpiquelneuchapelle.blogspot.com>

### **Une nouvelle équipe et de nombreux projets en cours et à venir !**

Depuis la rentrée de septembre 2024, une nouvelle équipe est arrivée à l'école Française d'Amboise de La Chapelle-Gaceline.

Emilie Soulabaille, déjà cheffe d'établissement de l'école Saint-Jugon de La Gacilly et de l'école Sainte-Thérèse de Glénac, a pris la direction du RPI La Chapelle-Gaceline-Quelneuc, offrant ainsi la force du multisite à l'école Française d'Amboise.

L'école Française d'Amboise participe ainsi aux nombreux événements programmés sur l'année : Fête de la Nature, rencontres sportives, Téléthon qui a permis de récolter une très belle somme, Carnaval, exposition Transarts, ...

Le thème de cette année est le cinéma et les élèves ont été mis en projet dès le début de l'année.

Cette exposition qui regroupera toutes les écoles du réseau représente un temps fort de création et d'expression au service du patrimoine.

Les élèves de notre maternelle sont particulièrement impliqués car ce thème se décline également en sciences, en développement durable et évidemment en arts. Ce thème a aussi été le fil rouge du marché de Noël qui a eu lieu à la salle Artémisia le 6 décembre : entre les chants de Noël, les paroles de chansons de films ont résonné. Le marché de Noël a été un véritable succès et de nombreux visiteurs ont déambulé dans les allées d'artisans, profitant aussi des gourmandises proposées par l'association très dynamique des parents d'élèves.

L'école Française d'Amboise accueille de nouveaux enfants toute l'année et organise également des portes ouvertes.

N'hésitez pas à nous contacter !



208 élèves sont scolarisés dans l'école Saint-Jugon, répartis en 8 classes et le dispositif ULIS. L'équipe enseignante reste la même : signe d'équilibre au sein de l'école. Les projets de l'année s'articulent entre autres autour du cinéma.

Comme chaque jour de rentrée, les élèves de la GS au CM2 ont participé ensemble à des ateliers préparés par les enseignants : des mini-jeux olympiques et paralympiques afin de démarrer l'année de façon sportive et de développer l'entraide et la cohésion dans chaque équipe !



Dans le cadre de la fête de la nature, les élèves du CE1 au CM2 ont assisté à un spectacle de la compagnie Alula sur les insectes et autres petits animaux souvent considérés comme nuisibles par les humains. Mais finalement, qui est réellement nuisible dans cette histoire ?



Suite au spectacle, les élèves ont pu poser des questions et échanger avec les artistes. Le mardi 8 octobre 2024, les élèves de la GS au CM2 de l'école Saint-Jugon ont participé à l'opération Nettoyons La Nature. Les élèves se sont répartis sur l'ensemble de la Gacilly pour ramasser les déchets.



Le complexe sportif et les salles de sport pour les CM, le stade Aillet pour les CE2, le chemin des Libellules pour les CE1, les alentours de l'école pour les plus jeunes

Les élèves ont rapporté les sacs de déchets et ainsi ont pu constater la quantité ramassée. Les déchets trop nombreux polluent notre environnement.

Les élèves de maternelle, CE1 et CE2 poursuivent leurs expériences d'école dehors pour la joie de tous.

Cette approche consiste à sortir de la salle de classe pour enseigner autrement en se rendant régulièrement dans un espace naturel proche.

Il s'agit de permettre aux élèves d'explorer le monde extérieur tout en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure. Non seulement cela fournit un cadre d'apprentissage inspirant, mais cela encourage également l'activité physique et l'exploration libre. Des bénévoles de la micro-bibliothèque de la Maison bleue viennent chaque jeudi, faire de la lecture plaisir d'albums de littérature de jeunesse aux PS et MS. Les enfants adorent.



Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les élèves ont préparé leur spectacle avec l'aide de Florence. En lien avec le projet de l'année sur le cinéma, les élèves ont exploré tous les styles cinématographiques en danses et musiques.



Enfin le plus gros projet est celui des travaux qui devrait débiter cette année : la création d'un pôle maternelle. La rénovation de l'existant et la construction d'une extension permettront d'accueillir dans le même espace les élèves de la TPS à la GS. Les élèves pourront bénéficier de vraies salles de sieste et de motricité. Ce projet a été pensé en lien avec la pédagogie du pôle maternelle d'aménagement en espaces.

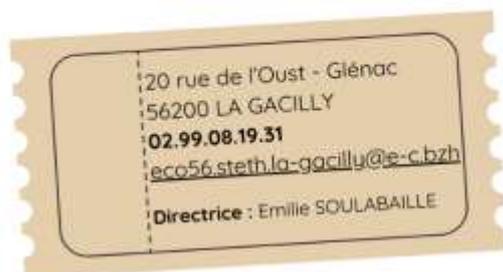
Pour venir découvrir notre école, nous vous invitons à notre porte ouverte qui aura lieu le vendredi 14 mars 2025 à partir de 17h.

Contact : Émilie Soulabaille, cheffe d'établissement  
Mail : [eco56.stju.la-gacilly@e-c.bzh](mailto:eco56.stju.la-gacilly@e-c.bzh)  
N° de téléphone 02.99.08.12.90

## Ecole primaire Sainte Thérèse

20 RUE DE L'OUST GLENAC - 56200 LA GACILLY  
<https://ecole-glenac.wixsite.com/ecole-glenac>  
 02.99.08.19.31 & [eco56.steth.la-gacilly@e-c.bzh](mailto:eco56.steth.la-gacilly@e-c.bzh)

# ECOLE SAINTE THÉRÈSE



Cette année, les élèves des 3 classes de l'école Ste Thérèse travaillent autour du **cinéma**.



### Plusieurs projets en lien avec le thème seront vécus :

- Sortie au Cinémanivel de Redon ;
- Visionnage de films dans les classes avec un travail pédagogique autour ;
- Réalisation d'un court-métrage avec un studio de production (avril-mai) ;
  - Rencontre avec un réalisateur de film ;
  - Exposition Trans'art sur le cinéma.

### Des temps forts & des temps de cohésion

Comme tous les ans, plusieurs événements ont été vécus par les élèves depuis ce début d'année.

La matinée **Ma rentrée avec l'UGSEL** a permis aux élèves de se retrouver et de partager les valeurs du sport : respect, solidarité, travail d'équipe.



Les élèves se sont également rendus à l'église de LA GACILLY pour partager avec les autres écoles privées de la commune la **célébration de rentrée**. Durant cette journée, ils ont pu **visiter le festival photo** ainsi qu'**assister à la représentation d'un spectacle** intitulé **Minuscules** dans le cadre de **Nature en fête**.

À l'occasion de la **semaine du goût**, tous les élèves de l'école ont cuisiné autour de recettes de films : le chocolat chaud épicé du **Pôle Express**, le gâteau mystérieux d'**Alice au pays des merveilles**, les dumplings de **Kung Fu Panda**, le cake d'Amour de **Peau d'Ane** et la tarte à la mélasse d'**Harry Potter**.



### La vie de l'école

D'autre part, les enseignants continuent de mener à bien leurs projets : **classe flexible**, **école dehors**, lien avec la **bibliothèque** municipale, **apprentissage de l'anglais** dès la maternelle, etc.



### Venez nous rencontrer !

Les inscriptions à l'école sont possibles toute l'année.

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le **VENREDI 28 MARS**.



Collège Sainte-Anne  
La Gacilly<http://www.steanne-lagacilly.fr>

Tél 02.99.08.12.59



***Depuis septembre, le collège Sainte-Anne a rythmé l'année scolaire avec des activités riches et variées. Entre découvertes culturelles, initiatives pédagogiques et ouverture sur le monde professionnel, les élèves bénéficient d'une éducation complète et dynamique.***

Les 5<sup>ème</sup> ont exploré la forêt de Brocéliande, ses légendes arthuriennes et ses lieux emblématiques, tandis que les 6<sup>e</sup> ont participé à une journée fraternelle à Sainte-Anne-d'Auray, mêlant marche, jeux et musique. Les 4<sup>ème</sup> de la filière POP ont visité le Lycée Marcel Callo à Redon pour découvrir les ateliers professionnels et réfléchir à leur orientation. De leur côté, un groupe de 3<sup>ème</sup> a visité l'ESAT Les Menhirs, où ils ont échangé avec des travailleurs en situation de handicap, une expérience humaine marquante. Enfin, le traditionnel cross du collège a réuni tous les élèves dans un bel esprit sportif.

Pour découvrir toutes les spécificités et les projets du collège Sainte-Anne, les parents et futurs collégiens, ainsi d'ailleurs que d'anciens élèves du Collège, sont

venus nombreux aux Portes Ouvertes du **vendredi 7 février en fin de journée**. Une occasion idéale pour rencontrer l'équipe éducative, visiter les locaux et en apprendre davantage sur les formations et les activités proposées.



Dépôt des 101 boîtes solidaires de Noël, collectées par les élèves et leurs familles, à la Banque alimentaire de la Gacilly.



## Le Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un groupe de jeunes élus qui représentent les enfants et les adolescents de la commune.

Leur mission est de porter la voix des jeunes, de proposer des initiatives en faveur de la jeunesse, et de participer à la mise en œuvre de projets locaux.

Les élections du CMJ ont lieu tous les deux ans et, en ce qui concerne le CMJ de La Gacilly, celui-ci est composé de jeunes élus âgés de 10 à 17 ans.

Sur ce mandat de 2022-2024, nos jeunes élus sont :

Maxime Buchet	Axel Choupeaux	Léo Danet
Ewan Corin	Gabin Hervé	Mayeul Lainé
Youenn Lainé	Ethan Lecordier	Aëlia Outin
Zoé Rouxel	Lison Saloux	Maëline Vignard
Renaud Bailliet	Euzen Zaoude	Aaron Zaoude

### Les projets réalisés en 2025:

#### Boîtes à livres :

Le Conseil Municipal des Jeunes de La Gacilly a achevé la construction des boîtes à livres, un projet mené avec le partenariat technique du comité des fêtes.

Ces boîtes à livres sont installées dans différents secteurs de la commune, une initiative qui contribuera sans aucun doute à promouvoir la lecture

et l'échange de livres au sein de la population et à renforcer le lien social entre les habitants et la culture au sein de la commune.

**Emplacements :** à Glénac au citypark du Mortier ; à La Chapelle Gaceline auprès des jeux de l'étang ; à La Gacilly sur la place en face de la Pharmacie.



#### Matinée éco-citoyenne:

Le 16 mars 2024, le CMJ a organisé une matinée éco-citoyenne, une initiative remarquable qui a rassemblé de nombreux habitants de la commune.

Grâce à l'engagement de tous, plusieurs centaines de kilos de déchets ont été collectés, contribuant ainsi à préserver notre environnement et à sensibiliser la population aux enjeux écologiques.



MAISON DES  
ADOLESCENTS



**LA MAISON** Gratuit  
& Confidentiel  
**DES ADOLESCENTS**

**Le mercredi des semaines paires**  
**sur RV pris au 02 97 01 33 21**

**Adolescents, parents d'ados**  
Besoin de parler ? Besoin d'un conseil ?

Accueil à la Maison des Services  
4 Avenue du Général de Gaulle 56380 Guer

Dans le cadre du déploiement du dispositif de la Maison des Ados (MDA), après Ploërmel, ce sont Guer et Josselin qui ont été retenues pour accueillir une antenne MDA.

**La MDA est un lieu d'accueil généraliste et neutre.** C'est un moyen d'accéder, gratuitement et confidentiellement, à de l'écoute professionnelle pour l'adolescent, pour sa famille ou pour des professionnels.

**Les services :** ● une offre sanitaire (évaluation, consultation psychologique et ou médicale, ...), ● une offre sociale (information, soutien, orientation, ...), ● un pôle de ressource (conseil, information, conférence, ...).

**Les bénéficiaires :** ● Les adolescents de 12 à 18 ans (sans autorisation préalable des parents). ● Les parents pour une aide dans l'accompagnement de leur adolescent. ● Les professionnels intervenant auprès des adolescents.

**L'équipe** est constituée d'une infirmière, d'une psychologue, d'un éducateur et d'un infirmier en addictologie.

Ces professionnels assurent : ● Une mission d'accueil, d'écoute et de soutien. ● Une mission d'évaluation et de consultation : avec des entretiens cliniques, des accompagnements socio-éducatifs, des consultations psychologiques, des consultations médicales. ● Une mission d'orientation si nécessaire. ● Et une mission de coopération et d'appui aux acteurs du réseau.

Retrouvez toutes les informations de l'espace de vie sociale :  
« La Maison bleue » sur son site [timozaik.bzh/la-maison-bleue/](http://timozaik.bzh/la-maison-bleue/)



## La Microbibliothèque

### Microbibli : qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme lancé en 2021 par Bibliothèques Sans Frontières et la Fondation Cultura afin d'accompagner la création de microbibliothèques : des lieux pour (re)tisser du lien social partout en France grâce à la lecture et la culture.

Ces espaces de vie sont animés par des citoyen-ne-s, des associations, des commerçant-e-s ou des collectivi-tés et permettent aux habitant-e-s de tous âges de partager des moments de convivialité autour d'un livre.

La Maison Bleue fait partie des lauréat 2023 !

Notre projet vise à rendre la lecture accessible aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement.

Ce qui signifie concrètement que :

- nous offrons un service de livraison à domicile pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque.
- dans les cas où la lecture pose problème, nos bénévoles se portent volontaires pour venir lire aux personnes isolées, leur offrant ainsi la possibilité de redécouvrir le plaisir de la lecture dans le confort de leur foyer.

### Pour les particuliers seulement ?

Pas du tout !

En parallèle des actions présentées ci-dessus, nous avons pour ambition de collaborer avec des CCAS, des maisons de retraite ou d'autres partenaires potentiels dans le but de faciliter la livraison de livres ou de proposer des séances de lecture.



# Mémo des activités à la Maison Bleue

## Le lundi

- **Récré musicale** : 18h30 (les semaines impaires)
- **Cours d'italien** : 18h30 (les semaines paires)
- **De fil en aiguille** : 14h - 18h
- **Français pour enfants allophones** : 16h30 - 17h30
- **Généalogie** : voir planning sur le site internet
- **Atelier céramique** : *atelier complet*

## Le mardi

- **Français pour adultes allophones** : 9h - 11h
- **Discussions en anglais** : 18h - 19h30
- **Peinture sur soie** : 16h30 - 18h

## Le mercredi

- **Atelier téléphonie mobile** : 13h30 - 15h
- **Les Drôles de Dames (théâtre)** : 15h - 16h30

## Le jeudi

- **Ateliers numériques traitement de texte** : 13h30 - 15h
- **Ateliers numériques : initiation** : 15h15 - 16h45

## Le vendredi

- **Jeux de société** : 3<sup>ème</sup> vendredi du mois à p. de 19h
- **Atelier cuisine** : selon planning

## Le samedi

- **Randonnée** : 1er samedi du mois, départ à 10h30
- **Ouverture conviviale** : 10h - 12h



Exposition

**PHOTOGRAPHIE**

**PAYSAGES BRETONS**

A LA MAISON BLEUE  
8 RUE DES GRAVEURS  
LA GACILLY

JUSQU'AU  
17 MARS  
2025

CLUB PHOTOS DE LA GACILLY

CLUB PHOTO  
La Gacilly

**KENAVO  
EMBERR**





18 août

Spectacle musical  
au mortier de glénac



25 août

Salon Plantes en folie  
autour des halles



25 août

Spectacle musical dans  
les rues de La Gacilly



07 et 08 septembre

Les folles journées  
du cheval



07 septembre

Forum des  
associations



20 et 21 septembre

20 et 21 septembre  
Festival musique et  
arts de rue  
au moulin de Gouro



05 octobre

Repas des aînés du  
CCAS



12 octobre

Loto - USG cyclisme



25 et 26 octobre

Atelier photo  
Yann Arthus Bertrand





9 et 11 novembre

Salon textiles et métiers d'art de Bretagne



15 novembre

Don du sang



17 novembre

Fest-Deiz, Asso Gralia Bel Orient



24 novembre

Fête de la soupe



08 décembre

Salon miniatures agricoles



fin décembre/début janvier

Illuminations de Noël



fin décembre/début janvier

Spectacle de Noël



17 janvier

Voeux du Maire



# PROGRAMMATION ARTÉMISIA - FÉVRIER À MAI 2025

**ARTÉMISIA**  
 La Gacilly

Centre culturel et événementiel


 Simon Cojean  
*100% Pur Beurre*
**Samedi 22 février 2025**

Tarif plein : 12 €	À 20h30
Tarif réduit : 8 €	

**HUMOUR**
**MUSIQUE  
CLASSIQUE**

 Concert Trio  
 Orchestre national de Bratagne

**Mardi 18 mars 2025**

Tarif plein : 8 €	À 20h00
Tarif réduit : 4 €	


 Rouge Feu  
*Étincelles*  
 (Poésie, slam, musique électronique)  
**Vendredi 21 mars 2025**

Tarif plein : 8 €	1ère partie : 19h30
Tarif réduit : 4 €	Concert : 20h30

**MUSIQUE**

## Oh, les beaux contes !

La première édition de ce festival se déroulera du 25 au 30 mars 2025 sur l'ensemble du territoire d'Oust à Brocéliande Communauté. Tout au long de cette semaine une quinzaine de spectacles vous seront proposées Il y en aura pour tous les goûts ! En famille ou pour les tout petits, à l'école ou en EHPAD, en Français ou en Gallo, en salle ou en extérieur.


 Les Qhurious  
*Petit feu, ma soeur !*
**Mardi 25 mars 2025**

Participation libre	À 14h45
---------------------	---------

**CONTE**
**CONTE**

 Catherine Zarcate  
*Brins de mahâbhârata*
**Dimanche 30 mars 2025**

Tarif plein : 16 €	De 10h00 à 16h30 (deux parties)
Tarif réduit : 12 €	


 Nicolas Peyrac  
*Les acoustiques improvisés*
**Dimanche 27 avril 2025**

Tarif : 33 €	À 16h30
--------------	---------

**VARIÉTÉ  
FRANÇAISE**



Bagad de Malestroit  
30ans

**Samedi 3 mai et Dimanche 4 mai 2025**

Tarif plein : 8 €  
Tarif réduit : 4 €

Samedi : 20h30  
Dimanche : 17h00

MUSIQUE &  
DANCE

MUSIQUE

Red Cardell / Plantec  
*Rock, électro, musique bretonne moderne*

**Vendredi 30 mai 2025**

Tarif plein : 16 €  
Tarif réduit : 12 €

Red Cardell : 21h00  
Plantec : 23h00



Élémentaire  
*Film d'animation*

**Mercredi 12 février 2025**

Entrée gratuite (dans la limite  
des places disponibles)

À 15h00

CINÉ'MISIA

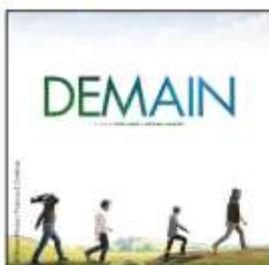
CINÉ'MISIA

The Duke  
*Comédie*

**Vendredi 14 mars 2025**

Entrée gratuite (dans la limite  
des places disponibles)

À 20h30



DEMAIN

Demain  
*Documentaire*

**Jeudi 3 avril 2025**

Entrée gratuite (dans la limite  
des places disponibles)

À 20h00

CINÉ'MISIA

THÉÂTRE ÉQUESTRE DE BRETAGNE

Les chevaux dansent à la bodega  
*Cabaret équestre*

**Samedi 22 février / Samedi 22 mars / Samedi 12 avril /  
Samedi 24 mai 2025**

Le royaume des étoiles  
*Spectacle jeune public*

**Samedi 15 février / Samedi 8 mars / Samedi 19 avril /  
Samedi 10 mai 2025**

Tarif adulte : 15 €  
Tarif enfant : 10 € (-12ans)  
Tarif famille : 40 € (2 adultes,  
2 enfants / -12ans)

Les chevaux dansent à la bodega  
À 19h00  
Le royaume des étoiles  
À 16h00



02 23 10 86 85

[www.artemisia-lagacilly.fr](http://www.artemisia-lagacilly.fr)

## Reezy Barber, 5 Place du Général de Gaulle

### Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 10h à 13h 30 et 14h30 à 19h

Le samedi de 9h à 13h et 14h à 17h

### Coordonnées :

Rdv sur place à La Gacilly ou sur Planity

<https://www.planity.com/reezy-barber-56200-la-gacilly>

Ronan a fait ses débuts il y a 4 ans.

Le salon est équipé d'un fauteuil massant.

La prestation complète comprend shampoing, massage, coupe de cheveux, soin barbe et taille de la barbe ; mais on peut simplement se faire couper les cheveux ou se faire tailler la barbe.



Les rendez-vous se prennent sur place ou sur la plate-forme de réservation PLANITY.

Un agréable salon avec écran et PS permet de patienter.



# Pastille

Suivez notre actualité, et découvrez l'ensemble de nos propositions sur les réseaux sociaux

[Sur Instagram ici @bonjour\\_pastille](#)

[sur facebook à la page Bonjour Pastille](#)

Une question, une remarque ? [pastille@lilo.org](mailto:pastille@lilo.org)

Pastille est une nouvelle association culturelle qui s'est **installée au 1<sup>er</sup> rue Saint-Vincent à La Gacilly.**

Au cours de séances guidées, les enfants observent des œuvres de l'histoire de l'art et de l'art contemporain, puis s'essayent à de nombreuses techniques.

Elle organise différents temps créatifs et apprenants en arts visuels (dessin, peinture, sculpture) et en céramique :

- **Des stages thématiques** sur plusieurs journées pendant les vacances scolaires : entre 4 et 9h de stage.

Les premiers stages ont eu lieu le 10 février 2025

- **Les "goûter-céramique"** à partir du 12 mars 2025 : ils permettent de créer des objets uniques en famille ou entre collègues, ou simplement de passer un agréable moment créatif tout en dégustant un en-cas. À partir de 25 euros les 2 h d'atelier pour petits et grands, avec des groupes de 6 personnes maximum.

- **Des cours hebdomadaires** dès la rentrée de septembre 2025, en semaine après l'école, le mercredi et le samedi. À partir de 15 euros la séance. Les inscriptions sont possibles au trimestre et à l'année.

Les ateliers de Pastille se déroulent dans son local tout équipé, ainsi qu'en itinérance dans les médiathèques, les écoles et espaces culturels des environs.



Tous les ateliers sont animés par des artistes professionnels formés à la médiation en arts et jeune public qui partagent leurs savoirs autour d'œuvres de l'histoire de l'art et de l'art contemporain.



Pastille  
Ateliers  
créatifs  
La Gacilly  
artistiques  
apprenants  
amusants

## MARS - JUILLET 2025

Retrouvez toutes nos animations sur les réseaux sociaux de votre commune et sur l'application

 **Panneau Pocket**



### MARS

- Samedi 08/03 : Loto Ecole Jean de la Fontaine - Artémisia, La Gacilly
- Samedi 15/03 : Club Photo compétition régionale - Salle Hollersbach, La Gacilly
- Lundi 17/03 : Don du sang - Salle Artémisia, La Gacilly
- Samedi 22/03 : Saint Patrick - Salle des sports, Glénac
- Jeudi 27/03 : Présentation Festival Photo Réunion publique - Artémisia
- Vendredi 28/03 : Dictée du Tour - Salle Artémisia, La Gacilly

### AVRIL

- Jeudi 03/04 et vendredi 04/04 : Mobizi - Salon des mobilités décarbonnées - Salle Artémisia, La Gacilly
- Samedi 05/04 : Concours de palet - La Moraie, La Chapelle Gaceline
- Samedi 12/04 au vendredi 18/04 : Exposition graffiti - La Passerelle, La Gacilly
- Mercredi 16/04 au vendredi 18/04 : Braderie Petit Bateau - Salle Artémisia, La Gacilly
- Jeudi 17/04 : A 100 jours du Tour - La Gacilly



### MAI

- Dimanche 11/05 : Moto Cross - Glénac
- Samedi 17/05 : Concours de palets UNC Glénac et repas - Salle des sports, Glénac
- Lundi 19/05 : Don du sang - Salle Artémisia, La Gacilly
- Samedi 24/05 : Inauguration du Plan Vélo
- Dimanche 25/05 : Course de vélo - La Chapelle Gaceline / Vide Grenier Ecole Ste Thérèse - Salle des sports et Pratet, Glénac

### JUIN

- Dimanche 01/06 : La Gacillienne - Salle Artémisia, La Gacilly
- Dimanche 01/06 au Dimanche 05/10 : 22<sup>ème</sup> édition du Festival Photo - La Gacilly
- Samedi 07/06 : Bal des pompiers - Glénac
- Dimanche 08/06 : Pardon de St Jugon - La Gacilly
- Samedi 14/06 : Cochon grillé et concert - La Moraie, La Chapelle
- Dimanche 15/06 : Rando St Léon - Stade de foot, Glénac
- Dimanche 29/06 : Kermesse Ste Thérèse - Salle des sports, Glénac
- Dimanche 29/06 : Elan Gacilien, course cycliste - La Gacilly



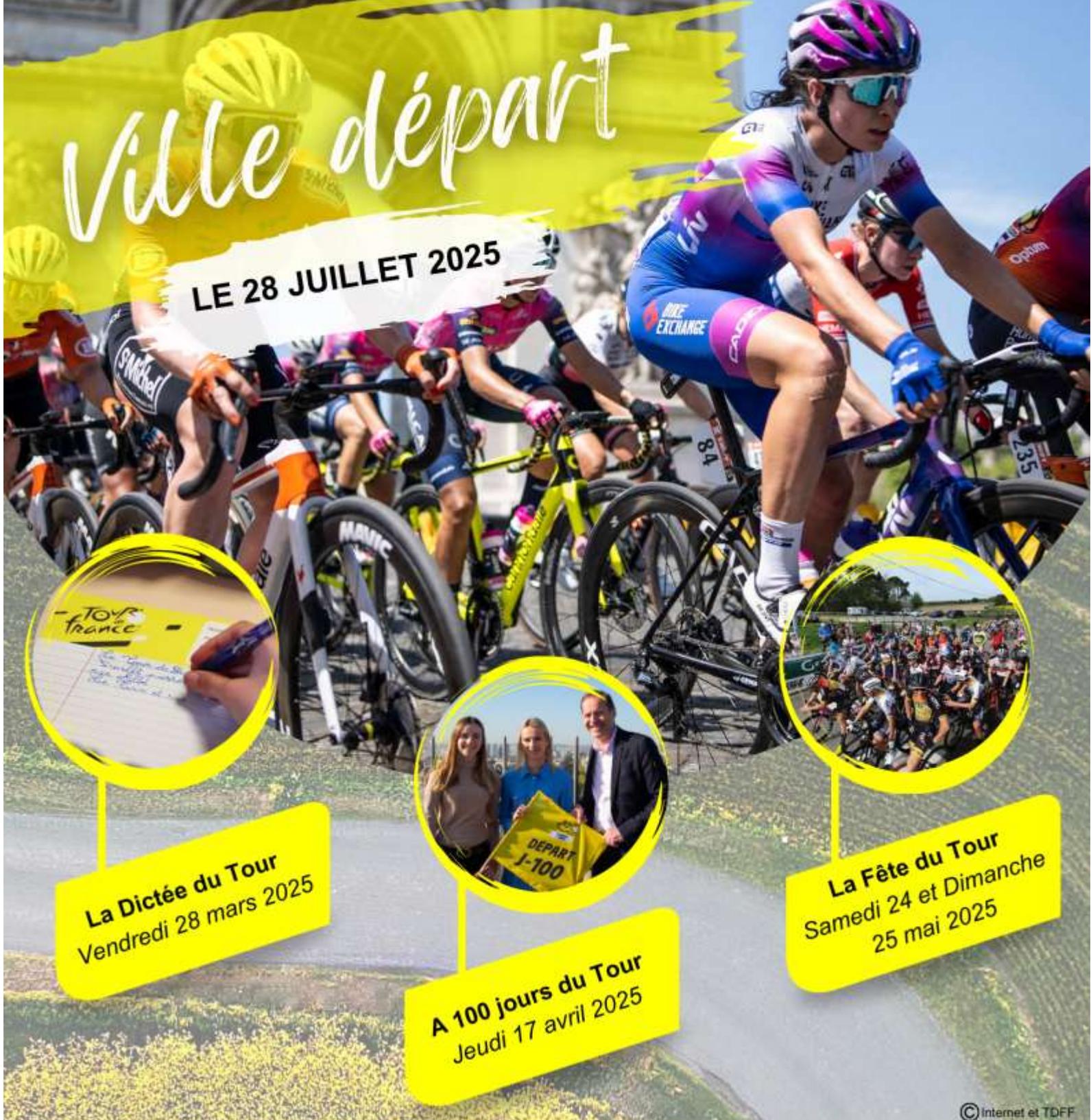
### JUILLET

- Dimanche 06/07 : Kermesse à l'ancienne - La Moraie, La Chapelle
- Dimanche 06/07 : Randonnée VTT et marche - La Chapelle
- Dimanche 06/07 : Courses de chevaux - La Gacilly
- Dimanche 13/07 : Feu d'artifice - Quartier de l'Aff - La Gacilly
- Samedi 19/07 : Fête des marais - Salle des sports, Glénac
- Lundi 28/07 : Départ Tour de France Femmes - La Gacilly



# Ville départ

LE 28 JUILLET 2025



La Dictée du Tour  
Vendredi 28 mars 2025



A 100 jours du Tour  
Jeudi 17 avril 2025



La Fête du Tour  
Samedi 24 et Dimanche  
25 mai 2025

© Internet et TDFF



La Gacilly  
Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

VILLE DÉPART 2025